

Projet
d'établissement
2023-2027



EANM
Limoux

SOMMAIRE

SOMMAIRE

<i>PREAMBULE : LA CONSTRUCTION D'UN PROJET</i>	4
IDENTITE	6
L'AFDAIM-ADAPEI 11	6
L'ETABLISSEMENT	10
MISSION & PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT	12
MISSIONS	12
CADRE DE REFERENCE	14
PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT	18
PUBLIC	233
PERSONNES ACCOMPAGNEES	244
ENVIRONNEMENT AIDANT	299
NATURE ET OFFRE DE SERVICES : PRESTATIONS	31
PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT	32
PRESTATION INDIRECTE	37
PARTENARIATS ET OUVERTURE	40
PRINCIPES D'ORGANISATION	42
GOUVERNANCE & DIRIGEANCE	43
PROJET SOCIAL	44
CHARTER MANAGERIALE	45
AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE – EVALUATION	46
RESPONSABILITE SOCIETALE	48
ORGANISATION PROFESSIONNELLE	49
PERSPECTIVES	52
GLOSSAIRE	52



Le mot du Président et du Directeur Général

Après l'adoption du Projet Associatif Global en 2020, la signature des Contrats Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'Etat et le Département en 2021 et la réforme de l'évaluation dont les derniers textes sont sortis en 2022, c'était le moment de réviser nos projets d'établissements et services.

Un travail important a été mené avec les professionnels, les personnes accompagnées et les familles dans cet esprit de triple expertise qui nous est cher dans notre association parentale.

Véritable outil du quotidien, le projet d'établissement ou de service doit être une boussole pour nos équipes ; ils seront évalués tous les ans dans le cadre du rapport d'activité afin de conserver le cap.

Jean-Paul FREJUS,
Président

Jean-Marie GORIEU,
Directeur Général

PREAMBULE : LA CONSTRUCTION D'UN PROJET

► Un projet : pour quoi ?

- > Art.311-8 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et art. 12 de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Il définit les objectifs de la structure, ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Il est établi pour une durée maximale de 5 ans.

- > Recommandation de bonnes pratiques dédiée de l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ANESM) :

« Le projet d'établissement ou de service n'est qu'un outil, mais il est l'outil principal qui permet de donner sens aux pratiques, d'en identifier le cadre organisationnel et d'en rappeler la finalité : répondre aux besoins et aux attentes des personnes accompagnées. »

► Un projet : comment ?

Ce projet a été construit afin de mettre en cohérence les sources qui alimentent aujourd'hui les objectifs et l'évolution au cœur de l'établissement.

S'inscrivant dans les orientations du Projet Associatif Global, tous les projets d'établissements et des services de l'AFDAIM ADAPEI 11 ont été retravaillés en même temps.

L'objectif : construire des projets partagés par secteur d'activité tout en s'attachant à l'identité de l'établissement.

Un document de référence :

- > Une « feuille de route » pour toutes les parties prenantes
- > Un repère pour l'ensemble des professionnels de l'établissement ou service
- > Un « document-cadre », destiné à communiquer à la fois en interne (personnes accompagnées, professionnels, administrateurs) et en externe (familles et aidants, autorités de contrôle et de tarification, partenaires, ...).



De janvier à juillet 2023, l'association a souhaité centrer la démarche d'écriture de ce projet sur **le sens de l'action des professionnels** dans une volonté de **dynamique partagée** et en vue d'une intégration dans la **démarche d'amélioration continue de la qualité**.

Des groupes de travail par secteur d'activité ont ainsi réuni plus de 150 professionnels différents autour des principes et des prestations d'accompagnement permettant une participation directe aux réflexions et des échanges dans les établissements et services sur l'action des professionnels auprès des personnes accompagnées.

Écriture
Suivi

- Conseil d'Administration
- Comité de Direction (CODIR) - Comité de Pilotage (COPIL)
- CODIR secteurs d'activité
- Conseil de Vie Sociale (CVS)
- Groupes de travail pluridisciplinaires / secteur d'activité
- Etablissement et services

L'élaboration des Projets d'établissements et de services s'est aussi inscrite dans une démarche associative de promotion de la triple expertise : personnes accompagnées – professionnels – aidants.

Une enquête auprès des aidants : Afin de mieux répondre à leurs attentes et d'améliorer nos prestations, une enquête a été réalisée auprès des aidants durant la démarche de rédaction de ce projet permettant également d'en faire une source de ce projet.

Un comité FALC dédié tout au long de la démarche : un comité de rédaction en Facile à Lire Comprendre (FALC) dédié a été mis en place associant personnes accompagnées, administrateurs et professionnels. Objectifs : Traduction en FALC des parties communes des projets d'établissements et services au fur et à mesure de l'écriture des projets.

► Un projet : et après ?

Consultation
Validation

- Consultation du CVS du 06/07/2023
- Validation par le Conseil d'Administration du 04/08/2023

Ce projet a été construit afin de fédérer toutes les parties prenantes et de les impliquer dans une dynamique collective et participative. L'objectif est de poursuivre cette dynamique notamment à travers :

Communication
Diffusion

- Personnes accompagnées (FALC)
- Professionnels
- Familles / aidants
- Autorités de contrôle et de tarification
- Partenaires

Actualisation

- Point d'étape annuel
- En cas de modifications majeures dans l'Association ou dans l'établissement ou service
- A minima tous les 5 ans.

L'AFDAIM-ADAPEI 11

► L'histoire d'une association militante et gestionnaire

L'association est née en 1955 de la volonté de familles de s'unir pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap à toutes les étapes de leur vie ainsi qu'à ceux de leurs familles et proches aidants.

Depuis près de 70 ans, l'AFDAIM-ADAPEI 11 s'engage par l'action de parents militants.

Fondatrice de l'UNAPEI, l'Association prend part à la défense des droits des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Accessibilité, citoyenneté, éducation, emploi, logement, santé...

Pour construire la société solidaire et inclusive qu'elle défend, l'Association reste mobilisée pour soutenir les personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie.

Elle met en place tous les moyens possibles pour aider et soutenir les familles et aidants des personnes en situation de handicap, par des services de réseaux de proximité et de solidarité, avec la mise en place d'aides en matière juridique et administrative.



► Le fonctionnement d'une Association gestionnaire d'établissements et services

▪ Une gouvernance engagée au côté des professionnels

L'AFDAIM-ADAPEI 11 est une Association à but non lucratif composée de membres actifs qui élisent un Conseil d'Administration constitué de 3 collèges de bénévoles :

- Collège 1 « Parents et amis ».
- Collège 2 « Personnes en situation de handicap accompagnées par les établissements et services de l'Association ».
- Collège 3 « Membres associés ».



Militant pour l'autodétermination et la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap, l'AFDAIM-ADAPEI 11 va au bout de sa démarche en faveur d'une démocratie directe et bienveillante. Depuis 2021, des représentants des personnes en situation de handicap sont ainsi membres du conseil d'administration.

Les administrateurs sont les premiers acteurs de la stratégie associative.

Un **administrateur référent** est désigné pour chacun des établissements et services de l'Association chaque année par le Conseil d'Administration pour représenter la gouvernance associative élue. Il représente l'association dans l'établissement ou le service et relaie les besoins des personnes accompagnées et de leurs familles auprès de l'association.

■ Une offre de services diversifiée pour un accompagnement à tous les âges de la vie

L'AFDAIM ADAPEI 11 accompagne des personnes avec une déficience intellectuelle, autistes, polyhandicapées et porteuses de handicap psychique dans un parcours de vie adapté de l'enfance à l'avancée en âge.

Les établissements et services sont aujourd'hui organisés en 4 secteurs d'activités soutenus par le siège social afin de garantir la qualité d'accompagnement des personnes en situation de handicap et un parcours de vie adapté à leurs besoins et leurs choix :



■ Une association inscrite dans son territoire

Force de proposition dans le cadre du développement territorial, l'Association souhaite porter une réponse adaptée à chacun et de proximité sur l'ensemble du territoire audois.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 s'inscrit avec les pouvoirs publics et ses partenaires dans une organisation territoriale de l'offre médico-sociale au service des parcours des personnes en situation de handicap. Ses représentants participent activement dans les instances territoriales et notamment à la MDPH, l'ARS, le CDCA, dans les CCAS, ...¹

En tant qu'employeur majeur du département, l'Association soutient le développement économique, notamment l'économie sociale et solidaire, et l'attractivité du territoire audois.

► Des valeurs au service d'un projet solidaire et inclusif

Le Projet Associatif Global 2020-2024 de l'AFDAIM-ADAPEI 11 s'attache à répondre aux besoins et préoccupations exprimés par les personnes en situation de handicap, leurs familles et proches aidants tout en se construisant dans une perspective d'évolution de la société.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 porte ses valeurs afin de :

Favoriser un **vivre ensemble**,

Dans le **respect, l'écoute et la défense** de la personne

en situation de handicap dans sa **singularité** et dans ses **droits**,

Par un encouragement et le soutien à l'**autodétermination**.

Des valeurs



ENGAGEMENT

#MILITANT #LANCEUR D'ALERTE #RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE



PROMOTION DE LA PERSONNE

#PARCOURS DE VIE #LIBERTÉ #AUTONOMIE



SOLIDARITÉ

#VIVRE ENSEMBLE #ENTRAIDE #RESPECT



ÉGALITÉ

#DROITS #CITOYENNETÉ #ACCESSIBILITÉ



OUVERTURE

#INNOVATION #INCLUSION #PARTENARIATS

¹ Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Agence Régionale de Santé (ARS), Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), Centre communal d'action sociale (CCAS).

Le Projet Associatif Global de l'AFDAIM ADAPEI 11 développe 4 ambitions politiques.

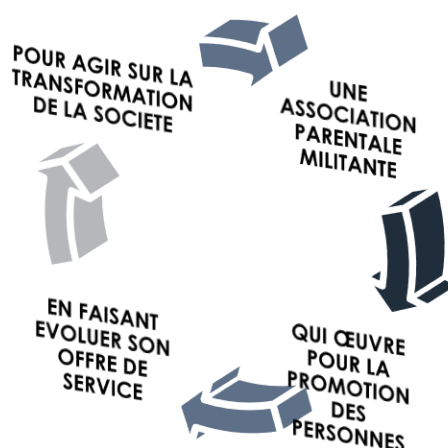
L'entraide,

La **triple expertise** (personnes accompagnées – parents – professionnels),

La promotion de la **pair-aidance**

et l'affirmation du **pouvoir d'agir** de chacun

sont au cœur de ces ambitions.



Cela se traduit par 5 orientations stratégiques pour mettre en œuvre la transformation de l'offre au siège et dans les 4 secteurs d'activités de l'Association :

UNE GESTION ETHIQUE ET RESPONSABLE

L'INCLUSION SCOLAIRE ET LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

L'ACCOMPAGNEMENT DES PLUS FRAGILES ET L'ACCES AUX SOINS

LA VIE CITOYENNE ET L'INCLUSION SOCIALE

L'INCLUSION PAR LE TRAVAIL



Coordination et partenariats

▶ Permettre le libre choix du lieu de vie :

En établissements avec modulation de l'accompagnement éducatif ;

En logements inclusifs ;

En milieu ordinaire avec soutien social

▶ Poursuivre le travail avec les bailleurs sociaux, les services d'aide à domicile, les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ...

▶ Recourir aux dispositifs de droit commun.

Développement des dispositifs inclusifs

▶ Soutenir la personne dans son choix de vie en adaptant l'offre de service : moduler le niveau d'accompagnement social ; adapter l'offre d'activité

▶ Déployer des offres de répit en journée ou en hébergement

▶ Développer l'autonomie sociale et quotidienne.

Expertise et développement des compétences

▶ Soutenir le droit commun et l'approche à domicile.

Implantation

▶ Des offres d'habitat individualisé

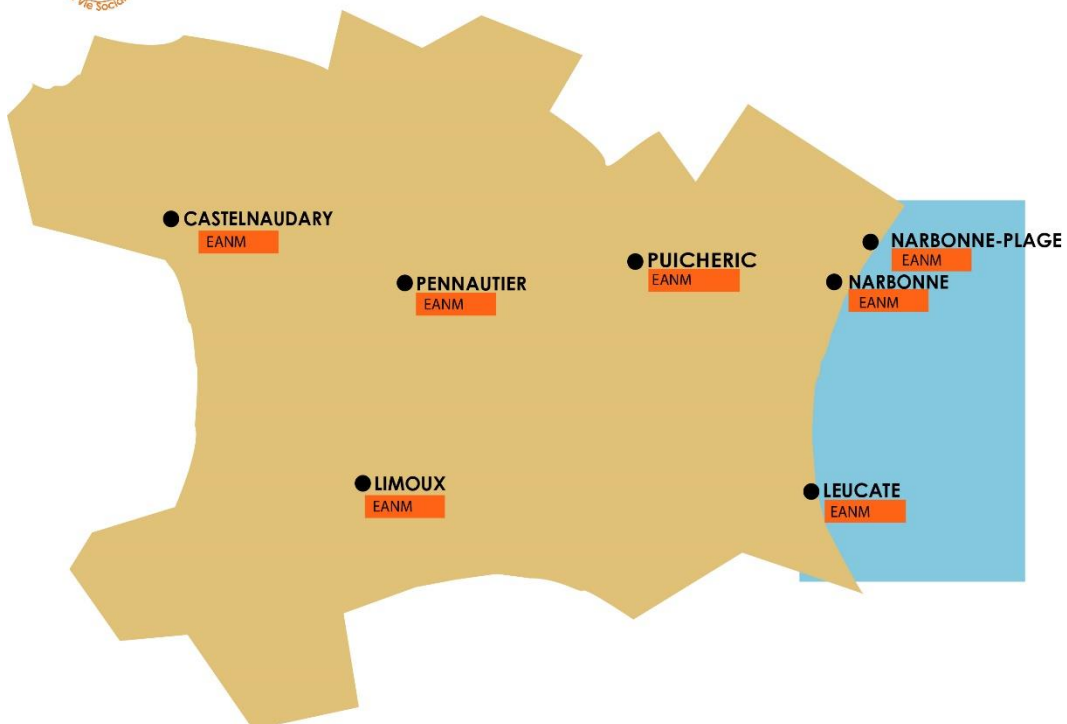
▶ Des offres d'habitat inclusif doivent compléter le dispositif et la création de SAVS.

▶ Développement de l'offre des EANM pour les personnes ne travaillant pas.

▶ Création de nouvelles solutions pour les Personnes Handicapées Vieillesantes.



EANM Limoux



L'ETABLISSEMENT

Histoire et identité

Le 02 juin 1998 : Création du Foyer d'Hébergement de 15 places pour des adultes en situation de handicap travaillant en E.S.A.T.

Le 16 octobre 2002 : Création de 3 places supplémentaires en appartement protégé sur le site du foyer, destinées à l'accueil des travailleurs les plus autonomes. La capacité d'accueil est portée à 18 places.

2010 : Transformation de 7 lits du Foyer d'Hébergement « Les Hirondelles » pour l'accueil de Personnes Handicapées Vieillissantes.

2011 : Création du Pôle Hébergement Ouest comprenant les sites de Pennautier, Arzens, Castelnaudary et Limoux.

Fin 2021 : Découpage du Pôle Hébergement Ouest en 2 entités dont l'une regroupe les établissements de Limoux et Castelnaudary. Les appellations par autorisations disparaissent au profit d'une autorisation unique en Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (E.A.N.M).

2022 : Augmentation de 2 places pour l'accueil de Personnes Handicapées Vieillissantes et construction de 11 logements individuels et d'un logement pour 1 couple.

En 2023, les places autorisées dans le cadre du CPOM sont au nombre de 30 en hébergement et 4 en accueil de jour.

Territoire

L'E.A.N.M est implanté dans la commune de Limoux, ville de 10 200 habitants dans le département de l'Aude (région Occitanie). La préfecture, le Conseil Départemental et la MDPH, institutions essentielles au fonctionnement de l'établissement, se trouvent à Carcassonne, à 40 mn. La ville de Limoux est au cœur de la région Occitanie, à 1h30 min. de Toulouse et 2h de Montpellier.

Les bâtiments sont construits sur le site de l'AFDAIM-ADAPEI 11 où était installé un IME avant son déménagement en 2017. L'implantation à proximité immédiate du centre-ville permet aux usagers de profiter de l'ensemble des services, commerces et animations impulsées par la ville.

Le carnaval de Limoux est l'une d'entre elles. Il incarne pendant 3 mois le fleuron de la culture locale pour le plus grand plaisir des habitants de l'EANM qui y assistent tous les week-ends.



Architecture

Depuis 2023 avec les nouvelles réhabilitations de locaux, Le site comprend 5 bâtiments.

Le bâtiment principal regroupe 7 chambres en rez-de-chaussée et 11 à l'étage, avec salles de bain privatives, ainsi que des locaux collectifs dont une salle à manger à chaque niveau et un office cuisine en rez-de-chaussée.

Le second bâtiment comprend en rez-de-chaussée une grande salle d'activité et 2 bureaux administratifs. L'appartement protégé est à l'étage ; il dispose de 3 chambres, 2 salles de bain, cuisine et salle à manger.

Les 2 bâtiments réhabilités de l'ancien IME sont transformés en 11 logements individuels et un logement pour 1 couple, séparés de quelques mètres d'un autre bâtiment réaménagé en salle d'activité, de réunion, et bureau.

Un garage et local de stockage ont également fait l'objet d'une rénovation récente.



MISSIONS & PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT

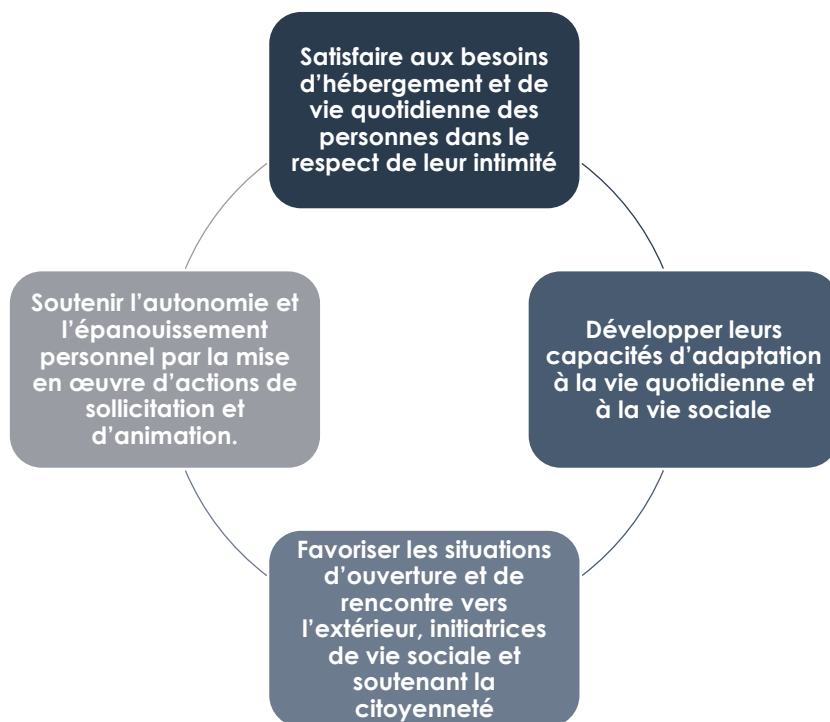
MISSIONS

Les établissements et services gérés par l'AFDAIM-ADAPEI 11 font partie des établissements répertoriés dans l'article L 312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles entrant dans le champ d'application de la loi du 2 janvier 2002.

La réforme engagée par le décret du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques met en œuvre une démarche de simplification du régime d'autorisation pour une meilleure adéquation des réponses apportées aux besoins des personnes. Elle distingue les établissements accueillant des adultes en situation de handicap en 3 catégories dont les **Etablissements d'accueil non médicalisé (EANM)**, établissements relevant de l'aide sociale départementale qui n'assurent pas par eux-mêmes de soins médicaux.

Cette évolution de catégorisation des ESSMS s'inscrit dans le cadre de la transformation de l'offre médico-sociale afin qu'elle ne constitue plus des obstacles à la continuité de l'accompagnement des personnes et à la logique de parcours.

Ainsi, depuis 2021 et le CPOM contractualisé avec le Département de l'Aude, le Pôle Habitat & Vie sociale de l'AFDAIM ADAPEI 11 s'est transformé en 7 EANM regroupant en leur sein les anciennes autorisations Foyer d'Hébergement, Foyer de Vie – internat et accueil de jour- et Unité Personnes Handicapées Vieillissantes.



C'est dans ce contexte spécifique que s'inscrit aujourd'hui la mission des EANM qui doit répondre aux besoins et aspirations de différents publics en situation de handicap.

L'EANM de Limoux propose de manière individualisée une solution d'hébergement et un lieu de vie pour des adultes en situation de handicap.

Les travailleurs en situation de handicap

L'établissement assure l'hébergement de personnes adultes en situation de handicap, ayant une activité professionnelle complète ou partielle pendant la journée, en milieu ordinaire, en entreprise adaptée ou en milieu protégé (ESAT).

Les professionnels accompagnent ces personnes dans leurs temps de vie personnelle et sociale en dehors du temps de travail, à partir d'une individualisation des prestations.

Les personnes n'ayant pas d'activité professionnelle

L'établissement accompagne des personnes adultes dont le handicap ou la pathologie ne permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé.

Il propose un cadre repérant et structurant d'hébergement et d'accompagnement médico-social pour soutenir l'autonomie et l'épanouissement personnel avec un accompagnement dans la vie quotidienne sur le plan psychologique, éducatif et de la participation sociale.

L'établissement propose également un accueil en journée, structuré autour d'activités éducatives permettant de développer les compétences de chacun et de favoriser une ouverture sociale, culturelle et citoyenne. Ces personnes ne sont pas hébergées par l'EANM.

Les Personnes Handicapées Vieillissantes

L'établissement héberge et accompagne de façon adaptée des personnes en situation de handicap de 55 ans et plus et qui ont exercé auparavant une activité professionnelle en ESAT.

Les professionnels accompagnent ces personnes afin de prévenir, traiter et accompagner les risques liés à l'avancée en âge tout en respectant leur rythme de vie.

Admission

La procédure d'admission et d'accueil suit plusieurs grandes étapes :

- ✓ Réception de la demande d'admission,
- ✓ Constitution et analyse du dossier,
- ✓ Décision d'acceptation, proposition de rencontre « préadmission » ou refus du dossier,
- ✓ Rencontre avec la personne et son représentant légal s'il y a lieu,
- ✓ Décision définitive et communication de la décision à la personne,
- ✓ Accueil de la personne.

Afin de pouvoir garantir la conduite de la mission de l'établissement auprès des personnes accompagnées, l'établissement se base sur des critères de priorisation objectivés et partagés par secteur d'activité.

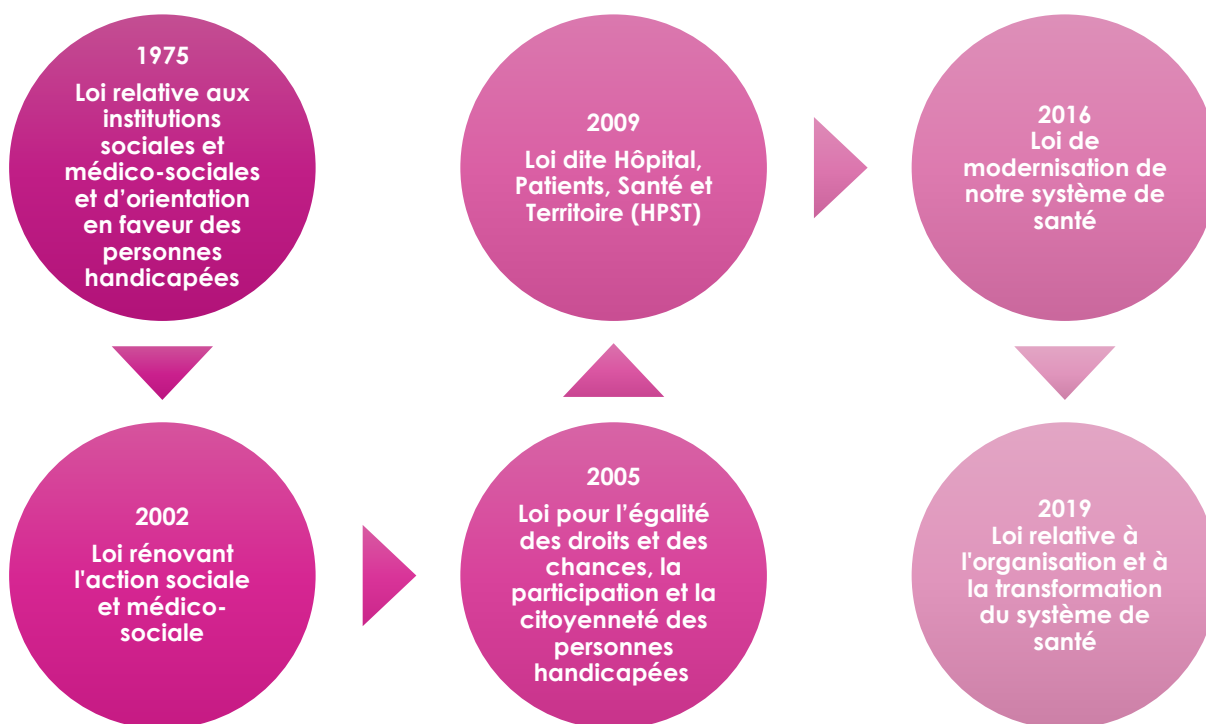
Pour le secteur de l'habitat, l'admission se réalise sur la base de la combinaison des critères suivants :

- ✓ Ordre chronologique de dépôt du dossier complet sur la liste d'attente ;
- ✓ Personnes sans aucune solution d'accueil ;
- ✓ Personnes ayant une nouvelle orientation, accueillies par défaut en attente d'une place conforme à cette orientation ;
- ✓ Origine géographique de la demande.

CADRE DE REFERENCE

Les ESMS sont soumis à un environnement législatif et réglementaire complexe et en perpétuel mouvement qui a placé les projets individualisés et les projets d'établissements au cœur des dispositifs. L'AFDAIM-ADAPEI 11 s'inscrit dans ces évolutions.

Base légale : Les grandes lois et textes de référence structurant le secteur médico-social



Textes de références

- > Rapport Vachey-Jeannet « Etablissement et services pour personnes handicapées : offre et besoins, modalités de financement » (2012) - SERAFIN-PH
- > Rapport Piveteau « Zéro sans solution » (2014) - autodétermination
- > Rapport IGAS – « Mieux répondre aux attentes des personnes en situation de handicap Des outils pour la transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux » (2021)
- > Rapport Piveteau : Experts, acteurs, ensemble ... pour une société qui change (2022)
- > 4^{ème} Plan national autisme

Habitat inclusif en EANM

Depuis le début des années 2000, l'évolution des politiques publiques tend clairement à s'éloigner du modèle d'hébergement institutionnel en évoluant vers celui de l'habitat faisant ainsi écho au logement ordinaire, outil d'intégration et de citoyenneté.

Face à l'enjeu de ces politiques d'inclusion auxquelles doivent répondre les établissements sociaux et médico-sociaux, les pratiques et les modalités d'accompagnement des personnes handicapées dans les EANM sont repensées avec comme priorité de promouvoir l'habitat dit « inclusif ».

La mise en place des EANM nous permet aujourd'hui une meilleure flexibilité dans nos organisations ce qui favorise la notion de parcours des personnes accompagnées.

Les EANM de l'Association s'inscrivent ainsi dans une dynamique nouvelle d'habitat par :

- Une position proactive sur le marché du développement des dispositifs inclusifs dans le département de l'Aude en soutenant la personne dans son choix de vie et en adaptant l'offre de service.
- Une expertise et une dynamique de développement des compétences pour soutenir le droit commun et l'approche à domicile.
- La participation à la démarche « une réponse accompagnée pour tous » qui vise à ne laisser personne sans solution et à éviter les ruptures de parcours.
- L'évolution des attentes et des besoins des personnes en situation de handicap et de leurs familles et/ou aidants qui s'illustre par une demande croissante d'autodétermination afin de choisir son parcours dans une société plus inclusive.
- Un réseau et des conventions de partenariats qui permettent de renforcer la qualité et la diversité de l'offre.

Les RBPP comme référence d'intervention

Les Recommandations de Bonnes pratiques Professionnelles (RBPP) sont un socle de référence qui vise à permettre aux professionnels du secteur de faire évoluer leurs pratiques afin d'améliorer la qualité des interventions et de l'accompagnement.

Les recommandations suivantes constituent un socle de référence :

- ▶ La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (2008)
- ▶ Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement
- ▶ Ouverture de l'établissement à et sur son environnement (2008)
- ▶ Les attentes de la personne et le projet personnalisé (2008)
- ▶ Le questionnement éthique dans les EMS (2010)
- ▶ Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement (2010)
- ▶ L'accompagnement à la santé de la personne handicapée (2013)
- ▶ Spécificités de l'accompagnement des adultes handicapés psychiques (2016)
- ▶ Trouble du spectre de l'autisme : interventions et parcours de vie de l'adulte (2018)
- ▶ Pratiques de coopération et de coordination du parcours de la personne en situation de handicap (2018)
- ▶ L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (TDI) - Volet 1 (2022)

Plus particulièrement pour les EANM :

- ▶ Note de cadrage « Accompagner vers et dans l'habitat » (2022) – attente RBPP.

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3229902/fr/recommandations-de-bonnes-pratiques-professionnelles-pour-le-secteur-social-et-medico-social

Inscription territoriale

Les PE-PS s'inscrivent dans les réflexions et perspectives sur leur territoire et notamment :

- Le Schéma régional médico-social (SROMS) 2018-2022 ;
- Le Schéma des Solidarités du Conseil départemental de l'Aude (2021-2025).

Les CPOM : des objectifs partagés avec nos financeurs

L'ensemble des établissements et services de notre Association entrent dans le champ d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) sur la période 2021-2025.

Les 2 CPOM comprennent également 2 objectifs stratégiques en commun avec le Département et l'ARS Occitanie, concernant plus particulièrement les services du siège :

- Structurer et améliorer les fonctions supports
- Améliorer la gestion des Ressources Humaines

Le CPOM avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Occitanie concerne les secteurs Travail & Insertion (ESAT), Enfance & Adolescence, et l'Accueil Spécialisé (MAS)

Les projets d'établissements et services s'inscrivent pleinement dans ces objectifs partagés.

3 axes sont dédiés aux projets Habitat & Vie Sociale dans le CPOM avec le Conseil Départemental :

- ▶ Développer une offre d'habitat et vie sociale adaptée aux besoins des personnes accompagnées
- S'adapter à la spécificité de l'accompagnement des publics et reconfigurer l'offre.
- Promouvoir l'autonomie
- Soutenir les parcours des personnes en situation de handicap.
- ▶ Promouvoir la santé et l'accès aux soins
- Développer l'accès aux soins des personnes accompagnées.
- Développer la prévention en santé
- ▶ Favoriser l'auto-détermination et la représentation des personnes en situation de handicap intellectuel
- Soutenir et développer l'auto-détermination des personnes
- Accompagner dans une vie relationnelle, affective et sexuelle

domicile
soin
extérieur
Participer vie
innovants dispositifs
répitsantéqualité
espaces
ouverture
solutions
individualisation

Habitat
Prévention
parcours

MISSION & PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT



PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT

4 principes associatifs

▪ BIENTRAITANCE

La bientraitance est une démarche collective. Elle vise le meilleur accompagnement possible pour la personne, dans le respect de ses choix et dans l'adaptation la plus juste à ses besoins.

Il s'agit de :

- Garantir et respecter les libertés et droits, les conditions de l'habitat, d'accompagnement, la citoyenneté, la valorisation et la protection de la personne.
- Simplifier et « vulgariser » les règles de la vie institutionnelle / Veiller à ne pas faire peser la vie institutionnelle sur la personne (fluidité et réactivité de l'accompagnement)

#Fluidité #Cohérence #Croisement de regards #Intimité #Libre expression #Prévention

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe en EANM :

- ▶ Des espaces favorisant le questionnement éthique - usage et appropriation des RBPP
- ▶ Des personnes ressources, ex : Référent bientraitance, animateur qualité, référent Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle...
- ▶ Une procédure de signalement ; des supports sur la réglementation et des informations
- ▶ Un appui pour le maintien des relations avec l'environnement aidant et social (familles, amis, collègue, club de sport...) de la personne accompagnée
- ▶ La promotion de l'accès aux soins et la prévention dans le domaine de la santé

Points forts de l'établissement :

- > Comité d'amélioration continue de la qualité tenue mensuellement, piloté par l'animatrice qualité, avec des référents dans chaque service.
- > Ateliers relatifs à la vie affective relationnelle et sexuelle animés mensuellement par un référent interne avec l'appui d'un intervenant extérieur.

Priorités d'amélioration de l'établissement :

- > Réactiver la mise en place du comité bientraitance.
- > Renforcer les dispositifs permettant de faire émerger la parole des Personnes Handicapées Vieillissantes au sein d'un collectif regroupant toutes les tranches d'âge.

▪ PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

La personnalisation renvoie à une démarche dans laquelle les professionnels doivent s'inscrire afin de saisir la singularité de chacune des personnes accompagnées et œuvrer pour leur fournir un accompagnement adapté.

Incarnation du principe

A partir de l'expression des besoins, attentes, demandes de la personne accompagnée et d'une évaluation partagée de ses capacités, coconstruire le projet personnalisé en adaptant les modalités d'accompagnement.

#Co construction #Projet personnalisé #besoins #envies #capacités #supports adaptés

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe en EANM :

- ▶ Entretiens individuels en lien avec le projet personnalisé
- ▶ Sollicitation de l'environnement aidant pour enrichir le recueil des besoins et attentes de la personne (appui sur la triple expertise)
- ▶ Présentation de l'ensemble des choix possibles en termes d'habitat, d'accompagnement, de localisation, de vie sociale...
- ▶ Co-évaluation des capacités et des besoins à l'aide de grilles adaptées avec des outils FALC (supports adaptés de communication, outils d'évaluation partagée, communication facilitée...)

Points forts de l'établissement :

- > Projets Personnalisés réalisés à partir des nomenclatures SERAFIN, mettant l'accent sur les besoins de chaque personne. Utilisation d'une procédure qui privilégie l'individualisation à chaque étape.
- > Personnel formé au FALC sur l'accueil de jour, permettant la réalisation de bilans et projets plus accessibles.

Priorités d'amélioration de l'établissement :

- > Généraliser l'utilisation du FALC.
- > Développer les temps d'accompagnement individuels.

▪ **INCLUSION**

L'inclusion vise à lever les obstacles à l'accessibilité pour tous aux dispositifs de droit commun dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'emploi, des services sociaux, des loisirs, etc. en :

- Visant l'accès aux dispositifs de droit commun : faire valoir « le droit à tout pour tous » - la garantie des droits fondamentaux.
- Développant l'inclusion inversée en favorisant l'accueil et l'ouverture de nos établissements.

#Droit commun #Inclusion inversée #Partenariats #Expérimenter #Sensibiliser

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe en EANM :

- ▶ Une diversité des modalités d'accueil et des lieux d'implantation des établissements.
- ▶ Une capacité d'adaptation progressive à l'inclusion.
- ▶ Le développement des partenariats comme vecteur d'inclusion (bailleurs sociaux, commune, associations, bénévoles, ...) : créer des opportunités, formaliser les conventions, prioriser les territoires de proximité, communiquer, diversifier les partenaires.
- ▶ Une sensibilisation des acteurs du territoire au handicap intellectuel.
- ▶ Le soutien à l'autonomie des déplacements (transports en commun, mobilité individuelle) par la mise à disposition d'infrastructures (ex : garage à vélo, demande d'arrêt de bus) et l'accompagnement aux bonnes pratiques (orientation, sécurité des déplacements, permis, ...)

Points forts de l'établissement :

- > Implantation de l'EANM au cœur de la cité.
- > Développement d'un réseau de partenaires afin de diversifier les activités collectives ou individuelles proposées en milieu ordinaire et de s'ouvrir sur l'extérieur.

Priorités d'amélioration de l'établissement :

- > Développer l'inclusion inversée en multipliant les initiatives de rencontres avec le tissu associatif local

▪ AUTO-DETERMINATION

Être autodéterminé, c'est agir comme le principal acteur de sa vie, dans les dimensions qui comptent pour soi, sans influence externe excessive et à la juste mesure de ses capacités.

Incarnation du principe

Solliciter systématiquement la personne accompagnée pour la rendre actrice dans ses choix de vie.

Aider la personne à trouver l'équilibre entre ses choix et sa protection en proposant des étapes intermédiaires permettant une évaluation partagée du risque.

#Capabilité #Droit à l'expérimentation #Bénéfices/Risques #Responsabilité #Triple expertise

Ce qui est mis en place pour garantir ce principe

CVS, groupes de paroles, d'expression, Entretien Individuel en s'appuyant sur des outils de communication facilitée (FALC, pictogrammes...)

Sensibiliser / former chaque acteur (personne accompagnée, professionnel, famille,) à l'autodétermination et à la représentation dans les instances (CVS, CA...)

Proposer des formations aux personnes vivant avec un handicap (premiers secours, hygiène des locaux, évacuation des locaux, handicap...). Ces formations peuvent être partagées avec des professionnels.

Associer les personnes accompagnées pour l'aménagement de l'habitat, la recherche des partenaires et à la réflexion sur le projet d'établissement (ex : règlement de fonctionnement, charte...).

Points forts de l'établissement :

- > Groupes d'expression hebdomadaires formalisés.
- > Formations organisées pour les personnes accueillies (autodétermination, CVS, ...)
- > Participation à la mise à jour du règlement de fonctionnement dans le cadre d'une commission droit des usagers.

Priorités d'amélioration de l'établissement :

- > Rendre accessibles les informations et s'assurer de leur bonne compréhension.
- > Laisser aux personnes la possibilité d'expérimenter leurs demandes, de faire des erreurs, d'être accompagnées dans leur prise de risque.

Des principes propres à l'HABITAT & VIE SOCIALE

▪ CONTINUITÉ DU PARCOURS

La continuité des parcours de vie des personnes vise à :

- Accompagner l'accueil de la personne à son admission
- Accompagner le parcours à l'intérieur de l'EANM
- Accompagner un changement de projet avec une sortie de l'établissement
- Eviter, ou à défaut accompagner, les ruptures brutales non anticipées.

Il faut pour cela :

- S'assurer de la continuité de parcours en assurant notamment l'accompagnement dans les moments charnières

- Développer un réseau partenarial pour soutenir les transitions dans le parcours de manière fluide
- Soutenir le droit à la confidentialité de son parcours, avec la primauté de choix des éléments à transmettre par la personne concernée.

Vie privée #Consentement #Communication #Partenariat #Réseau

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe en EANM :

- ▶ Mettre les moyens en œuvre :
 - Communiquer avec tous les acteurs du parcours de la vie selon le consentement de la personne concernée
 - Préparer la transition en s'appuyant sur des supports accessibles avec la personne accompagnée et son entourage : stages, recueil des envies...
- ▶ Organiser et assurer la continuité de parcours pré et post établissement
- ▶ Garantir le droit à s'essayer et donc un droit au retour à l'établissement sur une période donnée
- ▶ Mobiliser les ressources des établissements de l'AFDAIM ADAPEI 11 pour des solutions d'accueil de répit.

Points forts de l'établissement :

- > Utilisation de supports et outils de recueil d'informations, garantissant une bonne connaissance de la personne et de ses habitudes de vie afin d'éviter les ruptures de parcours.
- > Organisation de temps d'immersion pour les futurs entrants dans un objectif de découverte de l'établissement (Passerelles IME ou avec d'autres associations du secteur)
- > Respect des étapes d'intégration impliquant les différentes catégories professionnelles (Chef de service, psychologue, infirmière coordinatrice, secrétaire, équipe éducative, directeur) lors d'une admission.
- > Possibilité offerte aux personnes d'expérimenter différents modes d'habitat (à proximité de l'établissement, studios, habitat collectif) dans un mouvement d'aller/retour en cas de besoin.
- >

Priorités d'amélioration de l'établissement :

Développer et formaliser les temps d'échanges avec les personnels d'autres établissements pour faciliter le passage enfance/adulte (IME) ou l'intégration lors de stages.

▪ HABITER « CHEZ SOI »

L'habitat dans un établissement est un espace privatif, on parle de « chez soi » et non plus d'« hébergement » ou de « placement ».

Cela implique :

- Un positionnement des professionnels et des proches (familles, amis, pairs, ...) respectueux de cette affirmation.
- Un lieu privé, personnalisé en fonction des choix du résident et adapté avec les activités communément associées à un logement, dans le respect du règlement de fonctionnement.
- Des instances de participation (CVS, Conseil d'Administration, Commission des usagers, ...) peuvent être saisies pour une modification du règlement de fonctionnement.

#Confort #Maintenance #Aménagement #Equipped des chambres #Droits et obligations

Ce qui est mis en place pour garantir et favoriser l'effectivité de ce principe en EANM :

- ▶ L'énonciation dans le projet personnalisé, d'un chapitre autour des attentes de l'habitant construit à partir d'une co-évaluation des compétences.
- ▶ Des visites à domicile adaptées et programmées en fonction des besoins des personnes accompagnées.
- ▶ Le déploiement de modalités de repas différenciées (restauration en salle commune, plateau repas préparé, préparation du repas en autonomie).
- ▶ La proposition d'ateliers d'apprentissage en cuisine, entretien du lieu de vie, entretien du linge, et autres pour une montée en compétences des habitants le souhaitant.
- ▶ La continuité du plan de transformation de l'habitat par des programmes de construction et de rénovation intégrant les situations familiales diverses.
- ▶ L'implication des habitants dans l'aménagement des espaces collectifs.

Points forts de l'établissement :

- > Créations d'espaces et d'ateliers permettant aux personnes de s'extraire de la dimension collective de l'accompagnement (Repas en autonomie, ateliers d'apprentissage aux tâches domestiques).
- > Formation des personnels à l'organisation des visites à domicile, incluant le respect de l'espace privatif.
- > Possibilité d'organiser et de personnaliser son espace privatif selon ses envies.

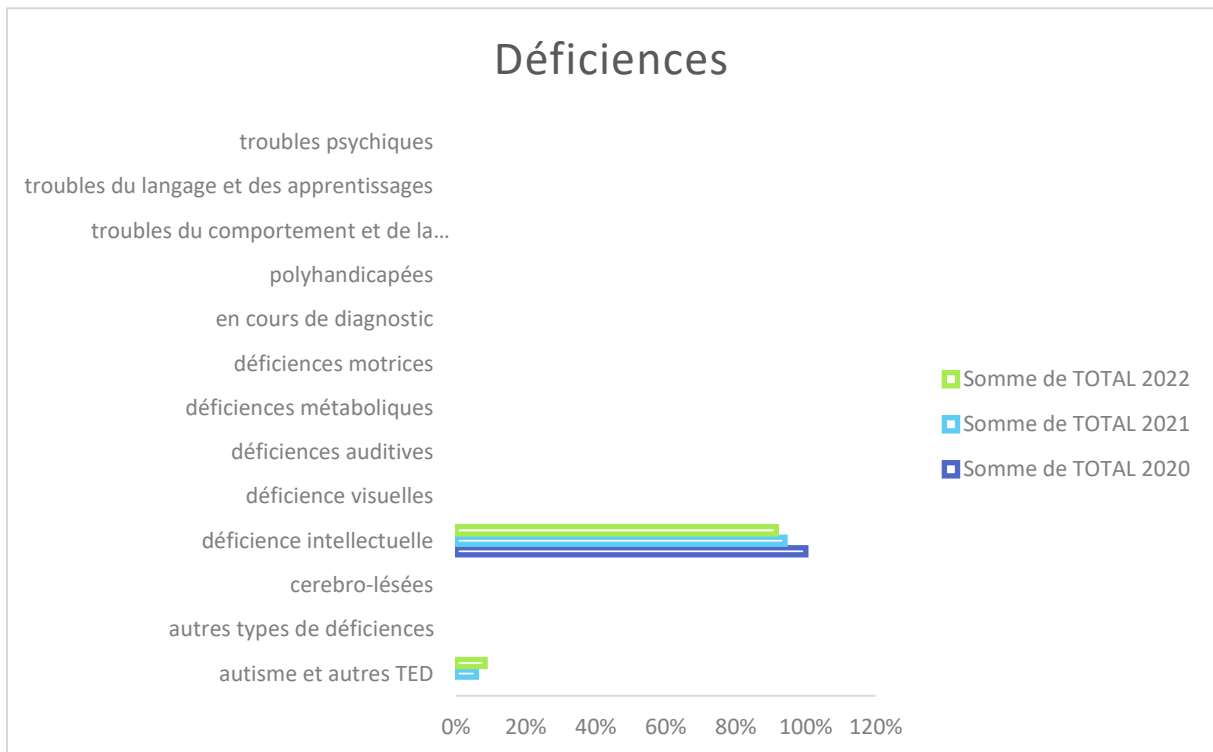
Priorités d'amélioration de l'établissement :

- > Construire une démarche de VAD en direction des nouveaux logements et des chambres de l'habitat collectif.
- > Percevoir la dimension du « Chez soi » lors de chaque temps fort de la vie quotidienne (lever, repas, coucher, temps libre, loisirs, ...)

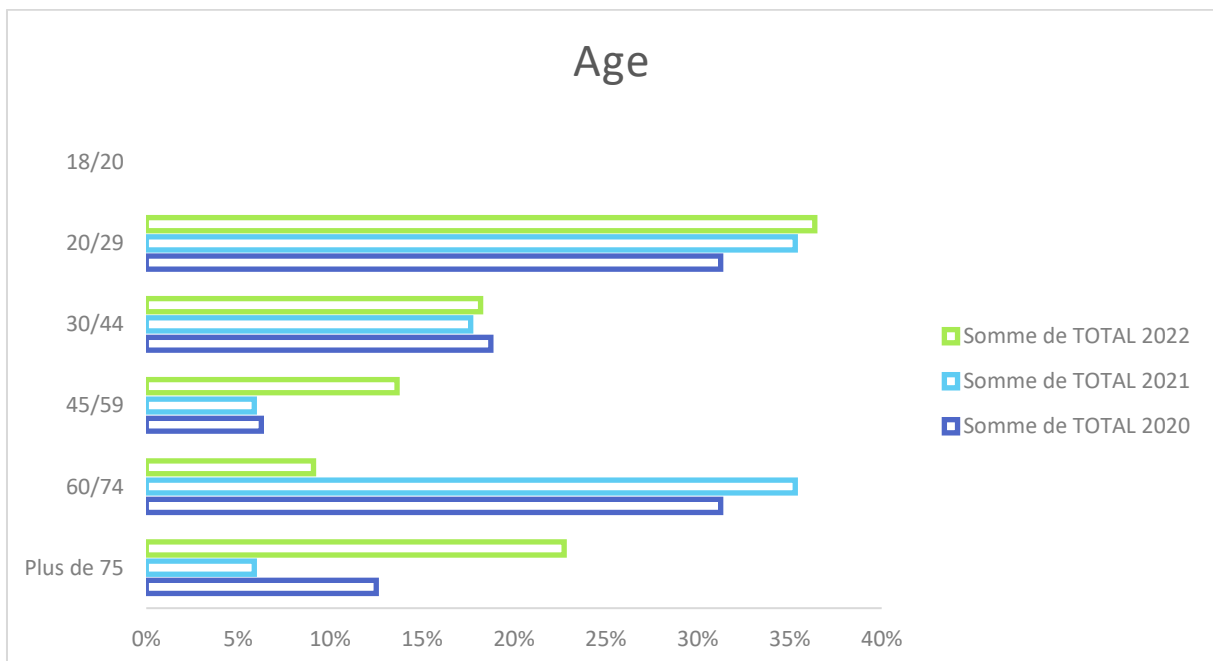
PUBLIC



PERSONNES ACCOMPAGNEES

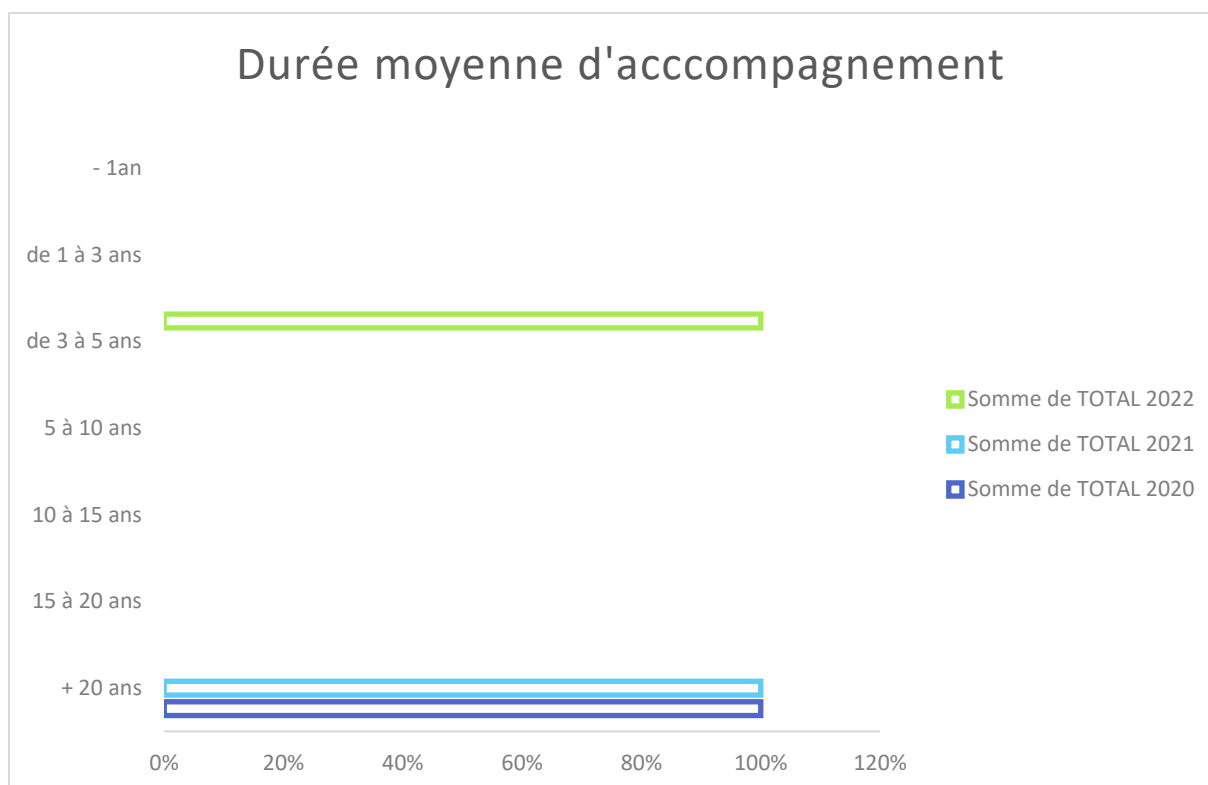


Mise en évidence d'une importante majorité de personnes atteintes de troubles du développement intellectuel. 2 personnes sont atteintes de troubles du spectre de l'Autisme.

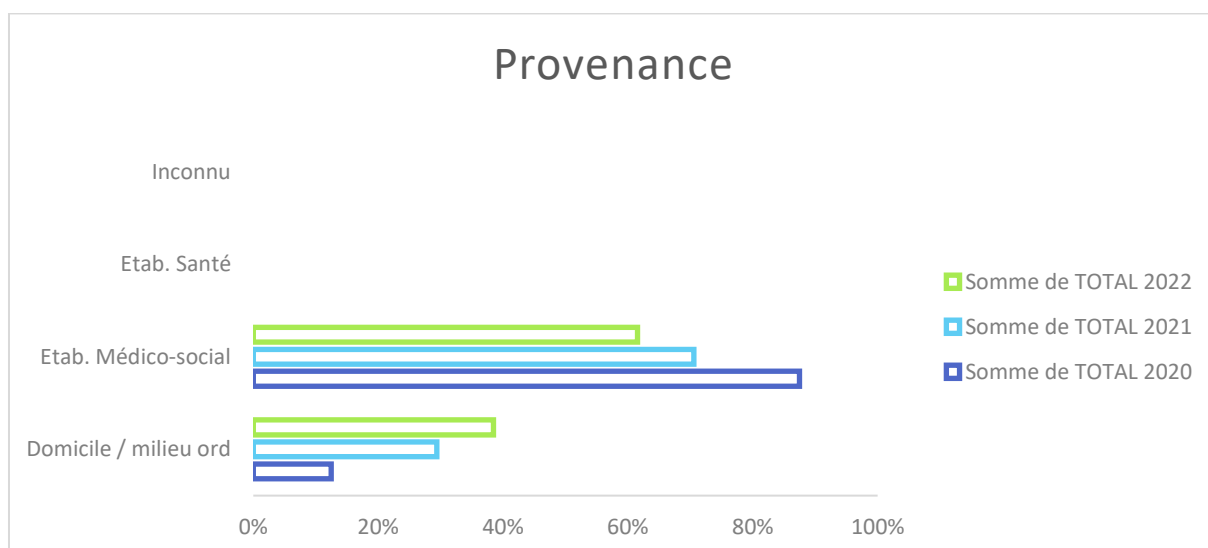


On retrouve la présence d'une unité PHV au sein de l'EANM et d'une tranche majoritaire plutôt jeune (20/29) occupée par les travailleurs en ESAT. Public moins nombreux entre les 2 tranches.

En 2023, la moyenne d'âge des personnes accueillies au sein de l'unité PHV est de 71 ans, alors que la moyenne d'âge des travailleurs d'ESAT est de 37 ans.

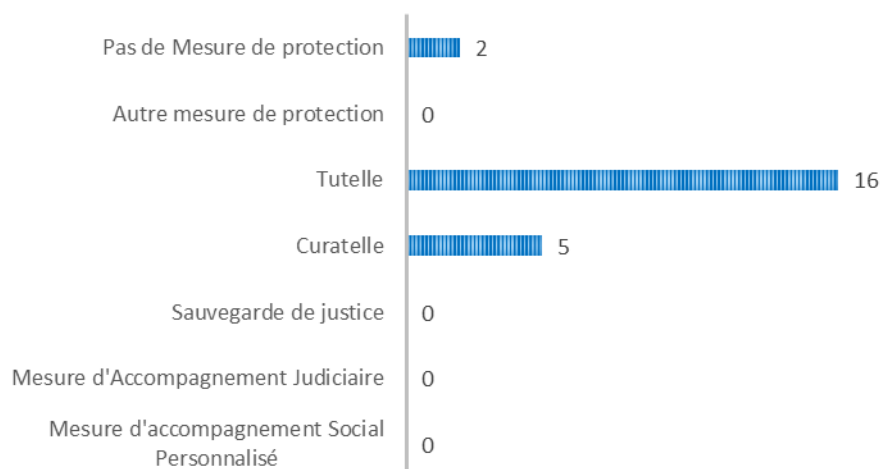


Six personnes sur les trois dernières années ont poursuivi leur parcours vers d'autres établissements dans le cadre de réorientations en raison d'une évolution des besoins, ou bien par des mutations géographiques pour rapprochement familial.



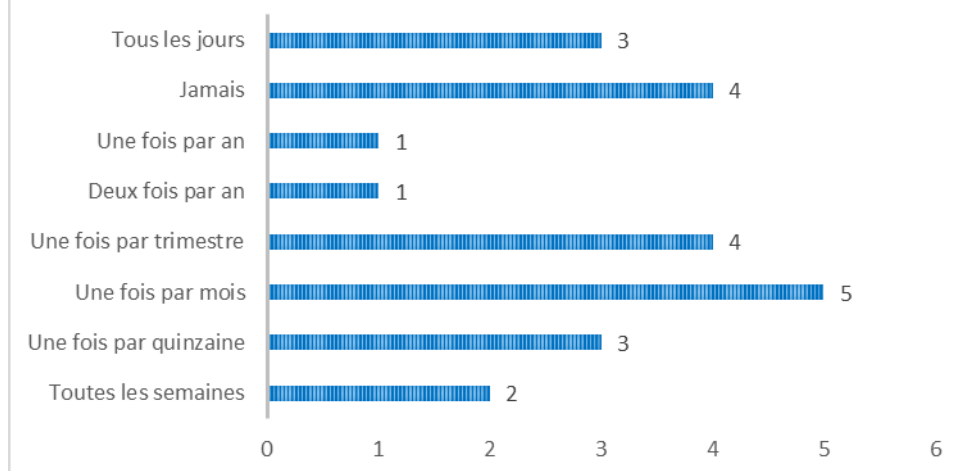
La majorité des personnes admises est issue d'établissements médico-sociaux. Le seul autre lieu de provenance est le domicile familial

MESURE DE PROTECTION



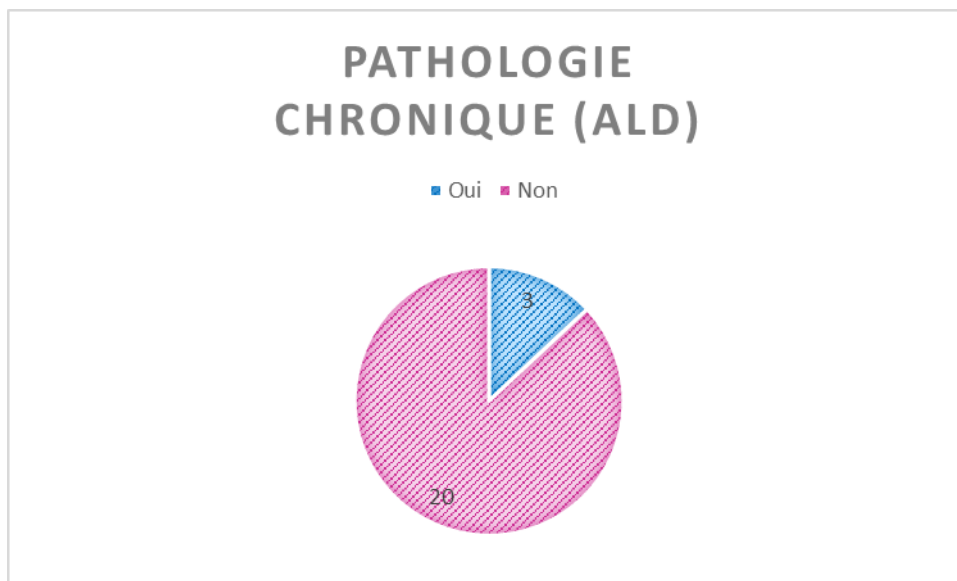
À l'exception de 2 personnes, tous les résidents bénéficient d'une mesure de protection (Tutelle ou Curatelle).

RYTHME DE VISITE EN FAMILLE



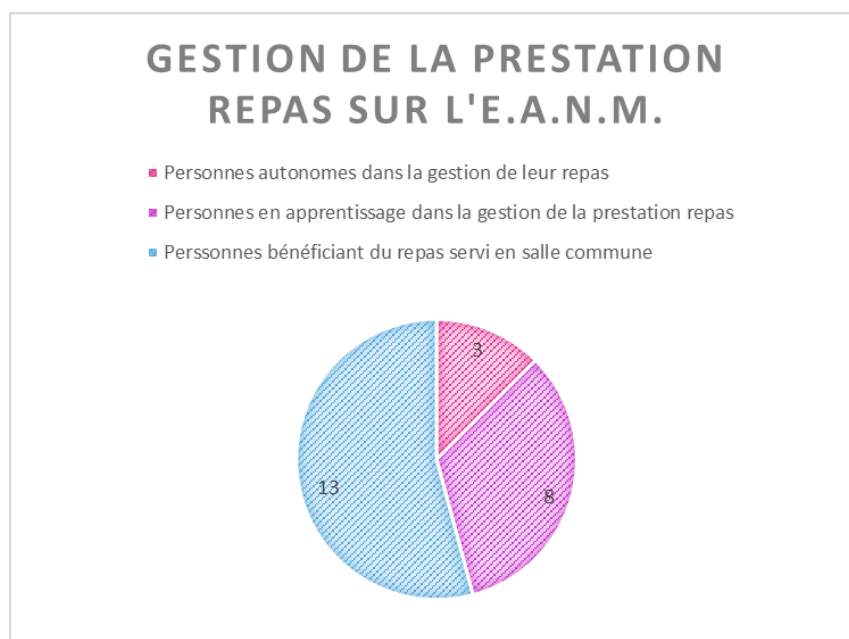
Les visites en famille sont majoritairement préservées à des rythmes variés selon les situations. Trois personnes ne se rendent jamais en famille soit parce que les liens sont rompus, soit parce qu'il n'y a pas de famille.

- *Santé :*



Peu de personnes atteintes de pathologies chroniques alors qu'environ deux tiers ont un traitement permanent n'entrant pas dans le cadre de l'affection longue durée (ALD).

- *Autonomie dans le logement :*



L'accompagnement à la gestion des repas est l'une des prestations importantes proposées pour permettre aux habitants d'évoluer de manière autonome dans leur logement.

Aujourd'hui, trois modalités de repas sont proposées selon les besoins et les attentes des personnes accompagnées :

Restauration en salle commune : une prestation repas (remise en température) est servie en salle collective pour les personnes ne souhaitant pas cuisiner.

Plateau repas préparé : un plateau individuel peut être distribué si la personne souhaite se restaurer dans un autre lieu ou à un moment différé.

Préparation du repas en autonomie : l'accompagnement éducatif est progressif et permet à la personne qui le souhaite, de gérer seule son repas, à partir d'un budget alloué. Des ateliers individuels et collectifs de confection repas alliant apprentissage, pair-aidance et lien social sont organisés.

Ces temps d'apprentissage permettent de gérer :

- L'élaboration des menus,
- L'édition d'une liste de courses,
- Le repérage dans un magasin,
- La gestion d'un budget,
- La cuisine, l'utilisation des ustensiles et des appareils électro ménagers,
- La gestion des stocks.

Aujourd'hui, parmi vingt-quatre personnes accompagnées par les professionnels de l'E.A.N.M,

- Treize bénéficient de la prestation repas proposée par l'E.A.N.M,
- Huit bénéficient de la prestation repas et participent à un ou deux ateliers de confection dans le mois,
- Trois sont accompagnées pour gérer l'ensemble de leurs repas.

Le déploiement du Projet Habitat et la création des douze logements individuels permettra d'augmenter la fréquence des ateliers de confection repas et ainsi, de renforcer le sentiment pour les habitants de « vivre chez eux, sans être seuls ».



ENVIRONNEMENT AIDANT

Au niveau de l'établissement : La majorité des personnes accueillies conservent un lien avec leur entourage familial à des rythmes différents selon les situations et les souhaits exprimés. Mais ce lien tend à se déliter, voire à disparaître pour nombre de personnes âgées accueillies. Cela s'explique, notamment par la disparition progressive des parents et des proches.

Afin de faciliter les relations avec l'entourage, chaque personne accompagnée développe des liens spécifiques avec ses proches. Le dialogue instauré lors de l'élaboration du projet personnalisé est l'occasion d'aborder cette question, de permettre aux personnes concernées de faire leurs choix.

Dans l'hypothèse où l'entourage familial est absent, notre attention se porte en direction de la (ou les) personne(s) ayant de l'importance dans l'environnement de chaque usager. Ce dernier est sollicité sur ses souhaits et sur les différents interlocuteurs qu'il souhaite privilégier dans son environnement. Mis à part d'éventuelles restrictions énoncées par les autorités judiciaires et/ou relayées par les représentants légaux, cet engagement nous conduit à ouvrir les portes de l'établissement afin de favoriser un double mouvement d'entrée et de sortie : les résidents peuvent se rendre à l'extérieur et peuvent également accueillir des personnes dans le cadre du foyer. Les modalités de sortie en famille (week-end, vacances, ...) pour chaque personne sont énoncées lors de l'élaboration ou la révision du projet personnalisé. Elles peuvent évidemment évoluer en fonction des envies et des besoins de la personne accueillie.

Les familles et/ou les représentants légaux sont, pour les professionnels, des partenaires directs dans l'accompagnement des personnes. Ils interviennent à plusieurs moments :

- Lors de la révision du projet personnalisé avec l'accord de la personne accueillie, les familles ou environnement aidant sont invités à prendre part au processus de révision du projet personnalisé.
- Au cours de tout moment important de la vie institutionnelle.
- Pour les familles de manière plus informelle lors de rencontres quand elles viennent chercher ou ramener un résident.
- Tout au long du parcours de soin, selon les situations, sur sollicitation de l'infirmière coordinatrice.

Lors des rencontres avec la psychologue, les familles apportent des éléments essentiels permettant de guider l'accompagnement éducatif. Comme vu plus haut, des représentants des familles sont élus et siègent au CVS. Un réel échange permet de parler du fonctionnement général de l'établissement.

Enfin, les familles sont amenées à se réunir une fois par an lors de la fête institutionnelle.

Au niveau associatif : L'environnement aidant est également soutenu dans le cadre de l'organisation centralisée de l'Association parentale qu'est l'AFDAIM ADAPEI 11 à travers notamment :

> Un service vie associative

L'Association parentale a choisi de mettre en place un service dédié à l'accompagnement des familles et notamment des adhérents à travers une écoute et un soutien dans les démarches (ex : vacances adaptées) mais aussi des conseils techniques (ex : notaire).

> Un service social au siège

Le service social soutient les familles tout au long du parcours des personnes en situation de handicap grâce à des assistants de service social et des conseillers en insertion professionnelle. Ces 2 services participent aussi à l'accompagnement au parcours de vie et à l'autodétermination des personnes accompagnées. Ils vont continuer se développer avec des postes dédiés.

ENQUETE DE SATISFACTION DES AIDANTS – MARS / AVRIL 2023

Contexte

L'AFDAIM-ADAPEI 11 a la volonté de construire une démarche participative autour des projets d'établissement.

Soucieux d'associer également les aidants des personnes accompagnées, une enquête de satisfaction leur a été proposée par secteur d'activité.

Objectifs

- Evaluer la satisfaction des aidants.
- Prendre en compte leurs remarques et suggestions dans la réflexion sur les projets.
- Améliorer nos prestations afin de mieux répondre aux attentes des aidants et à celle de leur proche accompagné.



Nombre de retours : 70

Note de satisfaction globale des aidants combinant les items "Tout à fait satisfait" et "Assez satisfait"



Les points forts



ACCUEIL

99% des aidants sont satisfaits de l'accueil physique.



LOCAUX

- 96% des aidants sont satisfaits de la propreté des locaux,
- 93% sont satisfaits de l'état des équipements collectifs.



PROJET PERSONNALISE

- 95% des aidants sont satisfaits du Projet Personnalisé de leur proche accompagné.
- Les référents de projet personnalisé sont très bien repérés.

Les axes d'amélioration



REPAS

A améliorer en priorité :
la qualité des repas
(désignée première priorité à 25%)



ASSOCIATION

- Promouvoir la possibilité de faire appel aux assistantes sociales de l'association et le service « vie associative »
- Développer l'information fournie au niveau associatif concernant les possibilités d'avenir des personnes accompagnées



- Faire connaître les représentants des familles/tuteurs et représentant de l'association au CVS
- Améliorer la consultation des familles/tuteurs avant le CVS
- Fiabiliser la diffusion des comptes rendus de CVS (plusieurs aidants déclarent ne pas les recevoir)



SECTEUR HABITAT

- Améliorer les thématiques de :
- l'apprentissage de l'autonomie,
 - la diversité des activités sociales et de loisirs,
 - la qualité d'entretien du linge,
 - la personnalisation du logement,
 - la transmission d'informations sur les thématiques des activités et de la vie de l'établissement ou service.

NATURE & OFFRE DE SERVICES : PRESTATIONS



SERAFIN-PH, C'EST QUOI ?

Les prestations d'accompagnement, qui sont présentées ci-après dans le Projet, ont été organisées dans le cadre de la nomenclature des prestations SERAFIN-PH*.

Il s'agit de s'inscrire dans la logique de parcours dans le cadre des prestations apportées en réponse aux besoins de chaque personne accompagnée.

*SERAFIN-PH : Services et Établissements Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées.

PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT

2.1 Prestation de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

2.1.1. SOINS SOMATIQUES ET PSYCHIQUES

Développer l'accès aux soins avec un accompagnement et un suivi des RDV médicaux et paramédicaux en recherchant adhésion et mobilisation du résident.

Proposer des ateliers de sensibilisation (hygiène, bucco-dentaire, addictions, alimentation, prévention des cancer...)

Accompagner la prise effective des traitements suivant un protocole formalisé et individualisé

Proposer une aide et un soutien psychologique

prévention

coordination

santé

dépistage

2.2 Prestation en matière d'autonomie

2.2. SOUTIEN A L'AUTONOMIE

Accompagner les personnes dans de bonnes pratiques d'hygiène personnelle favorables au bien-être et à l'estime de soi

S'appuyer sur les capacités d'autodétermination des personnes dans les échanges et la compréhension, en développant des outils d'expression et de facilitation

Accompagner la personne dans les situations de changements imprévus (outils de repérage et identification, mises en situation...) visant une réaction adaptée face à des situations à risque

#compétences

#sécurité

#autodétermination

#étayage

#stimulation

#inter-relation

2.3 Prestation pour la participation sociale

2.3.1 ACCOMPAGNEMENTS POUR EXERCER SES DROITS

Prendre en considération de l'expression de la personne et de sa participation dans la construction de son projet personnalisé

Promouvoir la participation citoyenne au sein de l'établissement comme dans son environnement (CVS, Club de sport, Election, ...)

citoyenneté

autoreprésentation

attentes

projet

logement

personnalisation

vie quotidienne

règles collectives

apprentissage

2.3.2 ACCOMPAGNEMENTS AU LOGEMENT

Aider à l'appropriation et à la capacité à habiter son logement en acceptant la personnalisation du lieu de vie

Développer les compétences hôtelières (entretien linge et logement, vêtue, alimentation, rangement...) visant l'autonomie dans son lieu de vie dans le respect des capacités de la personne

2.3.3 ACCOMPAGNEMENTS POUR EXERCER SES RÔLES SOCIAUX

L'EANM développe des prestations variables selon le projet de la personne, ses capacités et sa maturité.

Il peut donc être amené à déployer des accompagnements diversifiés :

Accompagner dans les démarches d'accès à la vie professionnelle

Assurer la coordination entre l'ESAT et l'EANM (ex : aide au réveil pour se rendre sur son lieu de travail, organisation du trajet, écoute sur difficultés éventuelles rencontrées au travail, ...)

Mettre en place des ateliers éducatifs et/ou thérapeutiques internes en fonctions des besoins et des attentes des résidents (sport, musique, loisirs créatifs, cuisine, esthétique et bien être, aménagement du cadre de vie)

Sensibiliser et accompagner dans la vie affective et sexuelle (VARs) dans le respect des droits et intégrité de chacun.

Favoriser la participation et la représentation des pairs.

Investir le rôle de représentation

maintien des acquis

estime de soi

consentement

épanouissement

lien social

2.3.4 ACCOMPAGNEMENTS POUR PARTICIPER À LA VIE SOCIALE

médiation
#déplacement
ouverture
inclusion

Faciliter la communication et les rencontres avec les familles et autres proches, à partir des souhaits de la personne accompagnée

Ouvrir à des loisirs dans les clubs et associations de l'environnement hors établissement

Favoriser une mobilité autonome (selon les capacités et le lieu) : transports en commun, véhicule personnel avec ou sans permis.

2.3.5 ACCOMPAGNEMENTS EN MATIÈRE DE RESSOURCES ET D'AUTOGESTION

Accompagnement aux démarches administratives, en lien avec le mandataire judiciaire et/ou les aidants en s'appuyant sur les services de droit commun

Apprentissage et conseils pour gérer ses budgets dans la limite des prérogatives d'un mandataire judiciaire

Informar sur les différentes mesures de protection et accompagner dans les démarches administratives pour assurer la protection des biens et des personnes

ouverture des droits
droit commun
protection
ressources

2.4 Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours

#santé
#justice
#rupture
#coordination
#réseaux
#complexité

2.4. COORDINATION RENFORCÉE DU PARCOURS

Soutien à la recherche d'une solution d'accompagnement avec les acteurs du territoire pour les situations complexes

Points forts de l'établissement :

-Impulser une vie sociale et culturelle

Constat d'une richesse culturelle des 2 villes et d'une forte identité autour notamment de 2 grands évènements majeurs auxquels l'ensemble des acteurs des établissements participe : La fête de Cassoulet et le carnaval de Limoux.

Poursuivre les Partenariats avec les associations locales (sportives, culturelles et de loisirs) : Inscriptions individuelles en milieu ordinaire (tennis de table, pétanque, football, patchwork, danse, équitation ...) ou participation à des activités spécialement adaptées aux personnes de l'Etablissement (Cours de danse adaptés, Flag, sport adapté, musicothérapie...)

Organiser des sorties et activités culturelles dans les structures de droit commun (Découverte du patrimoine, médiathèque, cinéma, musée, sites touristiques, festivals, séjours de vacances, restaurant, bar, boîte de nuit ...)

Favoriser l'inclusion inversée : Troupe de théâtre dans les locaux de l'établissement 2 fois/mois et représentation annuelle au théâtre de la ville.

#inclusion #participation #vie sociale #partenariat #droit commun #culture

-Apprendre à vivre chez soi

La modalité d'accueil en logement privatif de type studio se poursuit dans les EANM avec le déploiement des différents projets autour de l'habitat. Elle s'adresse à des personnes pour lesquelles habiter chez soi est devenue une réalité. Ce nouveau contexte se traduit de la part des équipes éducatives et maîtresses de maison par des modalités d'accompagnement centrées sur l'autonomie dans le logement :

Organiser une évaluation des compétences permettant de vivre en autonomie – Mise en place d'ateliers cuisine, linge, entretien espace privatif, self-service, autonomie dans les déplacements, gestion budgétaire, gestion du temps libre...

Accompagner selon les besoins chaque personne dans son logement – Formation des professionnels éducatifs aux visites à domicile afin de clarifier et de structurer ces temps d'interventions hebdomadaires.

Evaluer régulièrement les besoins et l'adéquation avec les prestations proposées – Développer de nouvelles prestations en fonction des objectifs recherchés, selon les souhaits de la personne concernée.

Permettre aux habitants d'expérimenter différents modes d'habitat (appartement en ville ou à proximité de l'établissement, studios, habitat collectif) dans un mouvement d'aller/retour en cas de besoin.

Informier des possibilités d'aménagement et de personnalisation de l'espace privatif selon ses envies.

#autonomie #visite à domicile #sécurité #habitant #parcours

-Personnalisation de l'accompagnement

La personnalisation exige de prendre en compte la singularité de chacune des personnes accompagnées et d'œuvrer pour leur fournir un accompagnement adapté. Le projet personnalisé est coconstruit à partir de l'expression des besoins, attentes, demandes de la personne accompagnée et d'une évaluation partagée de ses capacités.

Pour les accueils de jour, les plannings d'activité sont construits à partir des attentes et besoins de chaque personne accueillie. La diversité des activités permet de s'adapter à des rythmes différents, de proposer des apprentissages, de développer des compétences identifiées, mais aussi de préserver une notion de plaisir lors de leur réalisation.

Mettre en évidence le recueil de la parole des usagers exprimée dans les espaces identifiés (groupes d'expression, CVS, entretiens individuels...) pour construire avec eux les principales orientations de leur projet de vie. Mobiliser le cas échéant les outils facilitant la communication (FALC, pictogrammes ...).

Mobiliser l'environnement aidant pour enrichir le recueil des besoins et attentes de la personne (appui sur la triple expertise), avec l'accord de cette dernière.

Priorités de développement :

> Rendre accessibles aux personnes accompagnées les supports et documents les concernant : Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui - 2.2.1.2

Les personnes en situation de handicap, déficientes intellectuelles rencontrent souvent des difficultés spécifiques : rythme lent, compréhension, mémorisation, conceptualisation... Du temps et des outils simples leurs sont parfois nécessaires pour réfléchir, comprendre, entreprendre et ainsi investir pleinement leurs choix de vie.

Les supports et documents remis aux résidents ne sont pas toujours adaptés de par leur densité et complexité. De ce constat sont nées la volonté et la nécessité que l'ensemble des personnes accueillies puissent comprendre et s'approprier les documents mis à leur disposition.

S'appuyant sur le Comité d'Amélioration Continue de la Qualité, l'EANM est engagé dans l'écriture ou la traduction de documents accessibles aux personnes en situation de handicap. La formation des professionnels éducatifs à la démarche FALC, déjà amorcée, est un des leviers de cet objectif comprenant plusieurs axes :

- Traduire les documents incontournables (Projet d'établissement, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, Projet Personnalisé ...) et les documents et supports relatifs au quotidien des personnes accompagnées : support d'accompagnement, Projet d'activité ...
- Inclure les personnes accompagnées en créant des ateliers « FALC » visant à traduire les documents tout en étant vigilant à ne pas appauvrir leurs contenus. Ces ateliers seront créés avant la fin de l'année 2023.
- Intégrer le FALC dans l'accompagnement des personnes afin de leur permettre d'évoluer dans un environnement plus compréhensible et plus accessible, les positionnant ainsi comme acteurs de leurs parcours de vie.

> Pérenniser l'Accompagnement à leur vie affective, relationnelle et sexuelle. 2.3.3.5

Cette prestation s'est construite depuis 2020 à partir de plusieurs constats :
L'accès de plus en plus libre aux médias et à internet confronte les résidents à des contenus violents, érotiques voire pornographiques, sans qu'aucun mot ne puisse être posé sur les images vues ou les propos entendus.

De plus en plus de comportements déviants sur la sexualité (exemple : notion de consentement pas toujours acquise).

De plus, chez certains résidents il existe une méconnaissance concernant la sexualité due à un manque d'informations et/ou à une incompréhension en lien avec les troubles cognitifs.

Le besoin et la nécessité de parler de vie intime et de sexualité se fait sentir au sein des EANM. Les équipes éducatives constatent un décalage flagrant entre les paroles des usagers, leurs désirs, la représentation de leur corps et de l'intimité.

La prestation AVARS vise plusieurs objectifs :

- Favoriser l'expression et la liberté de parole autour de la Vie Affective, Relationnelle et Sexuelle dans un espace tiers.

Cela consiste à proposer des groupes de paroles de maximum 8 personnes. Sur chaque établissement, un espace dédié aux consultations en libre accès à des revues, magazines, livres, préservatifs, a été créé.

Tous les 3 mois, une évaluation des ateliers est proposée à chaque résident. La participation à ces groupes est un des axes identifiés dans le projet personnalisé du résident. L'objectif étant de pouvoir repérer des points de vigilance ou de travailler sur des notions en cours d'acquisition ou non acquise.

- Sensibiliser, Informer et Apporter de meilleures connaissances des thèmes en lien avec la VARS.

Ces actions de prévention et d'information seront animées par l'intervenante avec parfois la présence de la psychologue. Différents thèmes sont abordés : les émotions, l'hygiène, les moyens de contraception, les infections sexuellement transmissibles, le corps ... De nombreux outils adaptés aux capacités cognitives de chaque groupe ont été créés, l'objectif étant de proposer un maximum de supports visuels, auditifs, olfactifs avec une expérimentation possible pour chaque résident.

- Soutenir, diriger et accompagner les participants dans la recherche de partenaires en fonction des problématiques, questionnements posés, observés.

A moyen terme, les actions de prévention et d'information pourront être animées par des partenaires extérieurs afin de permettre aux résidents de découvrir, créer et de développer leur réseau personnel avec des professionnels extérieurs à l'établissement.

PRESTATION INDIRECTE

FONCTIONS LOGISTIQUES

Les Locaux d'accueil : entretien et maintenance

L'entretien des locaux est assuré par les agents d'entretien et la maîtresse de maison.

La maintenance des locaux est assurée conjointement par le service technique du pôle et les prestataires externes sous contrat. L'entretien des véhicules ainsi que leur suivi est assurée par le service mécanique de l'association.

Le service patrimoine est en soutien pour les travaux, et pour le déploiement d'un outil de suivi de la maintenance afin d'améliorer la traçabilité dans l'établissement.

Les repas

Les repas sont livrés par une société de restauration et réceptionnés par la maîtresse de maison qui peut améliorer la présentation avant ou après remise en température.

Ils sont pris dans 2 salles de restauration collective. Quelques personnes confectionnent elles-mêmes leur repas à partir d'un budget alloué, dans le cadre de la mobilisation des apprentissages.

Pour les personnes en studios, la livraison des repas sera au format individuel, prêt à être réchauffés. La prise de repas à plusieurs dans la salle à manger restera possible.

L'entretien du linge

Le linge de l'établissement est identifié et entretenu par l'ESAT de Carcassonne par contrat : Collecte et restitution du linge 2 fois par semaine.

Le linge des personnes accueillies peut-être entretenu par l'ESAT de Carcassonne ou par les résidents eux-mêmes dans l'une des 2 buanderies aménagées afin de mobiliser les compétences dans ce domaine.

GERER, MANAGER, COOPERER

Les fonctions « gérer, manager, coopérer » regroupent l'ensemble des fonctions de gestion réalisées sous la responsabilité de l'organe de direction :

- > La gestion des ressources humaines et du dialogue social ;
- > La gestion administrative, budgétaire, financière et comptable.

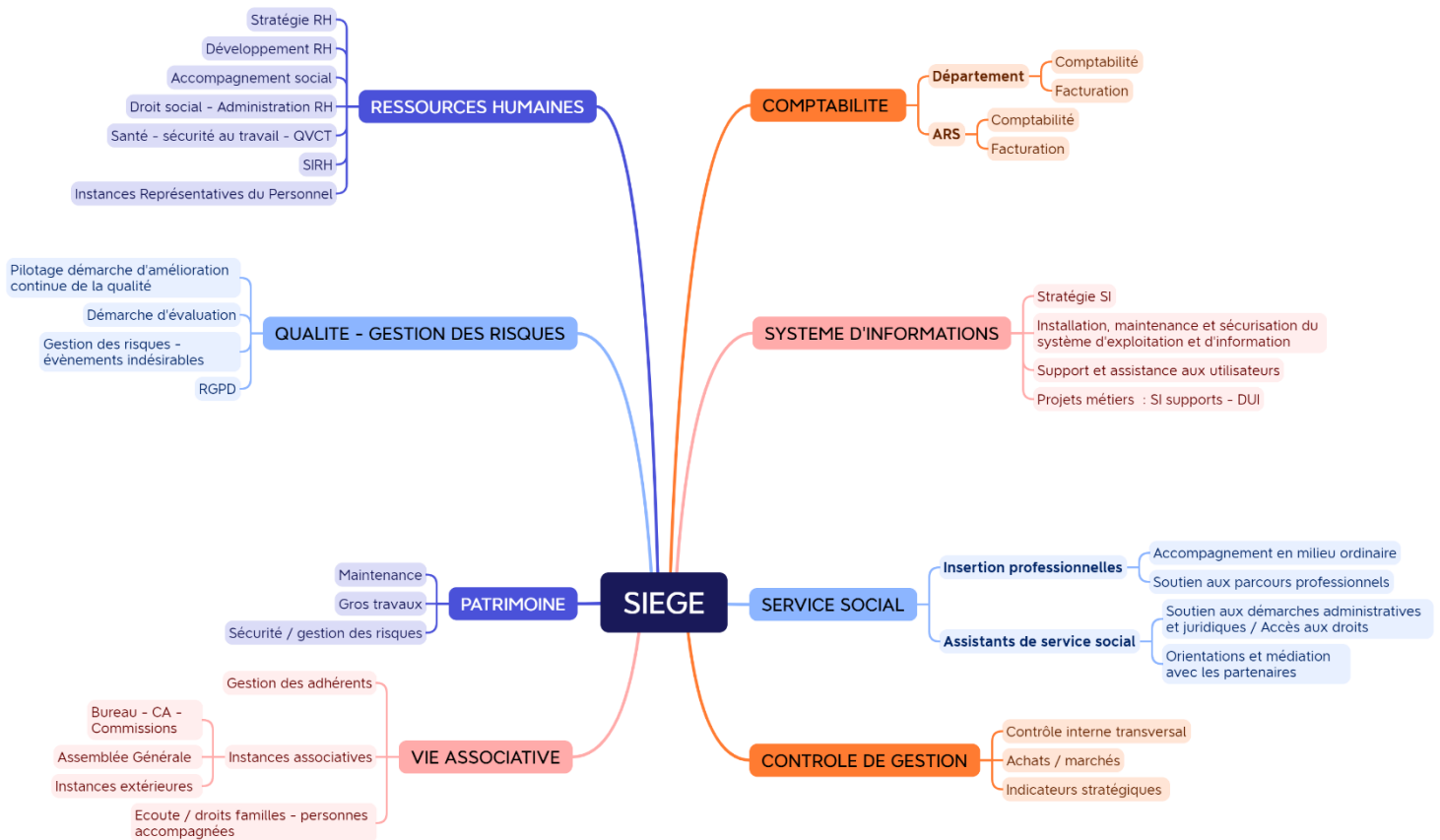
Il s'agit également d'un ensemble de fonctions rendues nécessaires par l'objet même de l'action médico-sociale :

- > La gestion des informations et la communication ;
- > Le fait de garantir la qualité et la sécurité dans l'exercice des différentes missions de l'établissement ;
- > La mise en œuvre des relations avec le territoire.

Ces prestations indirectes sont abordées dans la partie de ce projet dédiée aux principes d'organisation.

A l'AFDAIM ADAPEI 11, ces fonctions sont exercées en complémentarité entre le siège et les cadres de direction des établissements et services.

L'Association a en effet structuré un siège social qui centralise la Direction Générale et les fonctions supports :



STRATEGIE NUMERIQUE ET GESTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Les nouvelles technologies et le numérique sont des leviers d'actions pour un meilleur accompagnement et des supports à l'apprentissage et à l'autonomie.





La sécurisation des données est au cœur de la stratégie numérique de l'Association.

L'inscription dans le cadre du programme ESMS numérique doit permettre de développer le Dossier Informatisé de l'Usager (DUI) de manière sécurisée et conformément à la trajectoire du numérique en santé défini au niveau national.

L'AFDAIM-ADAPEI 11 poursuit son engagement à la mise en conformité au RGPD qui s'inscrit dans le temps.

La sensibilisation de tous les professionnels aux questionnements portés par le RGPD participe aussi à garantir les droits des personnes accompagnées.

PARTENARIATS ET OUVERTURE

<p>TYPE DE PARTENARIAT</p> 	<p>PARTENAIRES</p> 	<p>NATURE DU LIEN</p> 	<p>OBJECTIFS</p> 
<p>Médical et psychologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Cabinets médicaux de Limoux -Etablissements et services hospitaliers Audois -Planning familial de l'Aude -L'USSAP -HAD -ROADS 	<p>Droit commun, conventions</p>	<p>Partager les informations jugées pertinentes afin d'assurer la continuité du parcours de soins.</p>
<p>Institutionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> -MDPH11 -CAF de l'Aude -Organismes tutélaire -Mairie de Limoux 	<p>.....</p>	<p>Accéder au droit commun</p>
<p>La formation et l'emploi des professionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Pôle emploi, -Mission locale insertion, -Coop Emploi -Form2save -UNIFAF -CREAI-ORS, -ACTIF, -Ecole de formation : lycée de Quillan, IRTS-LR, Institut Saint Joseph, CNEAP, La Rouatière. 	<p>Contrats Conventions</p>	<p>Développer le réseau de partenaires dans les domaines de la formation et de l'emploi. Recrutements</p>
<p>Artistique, culturel et sportif</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Associations de séjours adaptés -la médiathèque de Rouffiac -l'association « chemin faisant » -le club de pétanque de Limoux -l'association « Amic'patch » -Le centre équestre « les Fjords du Razès » -Ferme équestre de POMMAYRAC -Le « Limoux football club » -Piscine municipale de Limoux -Comité Départemental de sport adapté de l'Aude -Siel Bleu (sport adapté) 	<p>Adhésions Cotisations Conventions</p>	<p>Promouvoir des actions qui participent au bien-être, bien vivre et au développement du lien social. Décliner l'inclusion sociale sous différentes formes</p>
<p>Prévention / addiction</p>	<ul style="list-style-type: none"> -LG conseil expertise (Ateliers VARS) -IDE coordinatrice 	<p>Conventions</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Accompagner à la gestion des relations affectives et sexuelles. -Animer des ateliers de préventions relatifs à la santé de la personne.

Financier	-Conseil Départemental de l'Aude	CPOM	
Relations inter-établissements	-Les ESSMS de l'Association -Les ESSMS extérieurs	Conventions	Permettre aux personnes accompagnées dans le cadre du Projet personnalisé de découvrir des établissements d'accueil répondant à leurs besoins.
Citoyenneté	Mairie, CCAS, CIAS.	Droit commun	Accompagner à la vie citoyenne.

PRINCIPES D'ORGANISATION



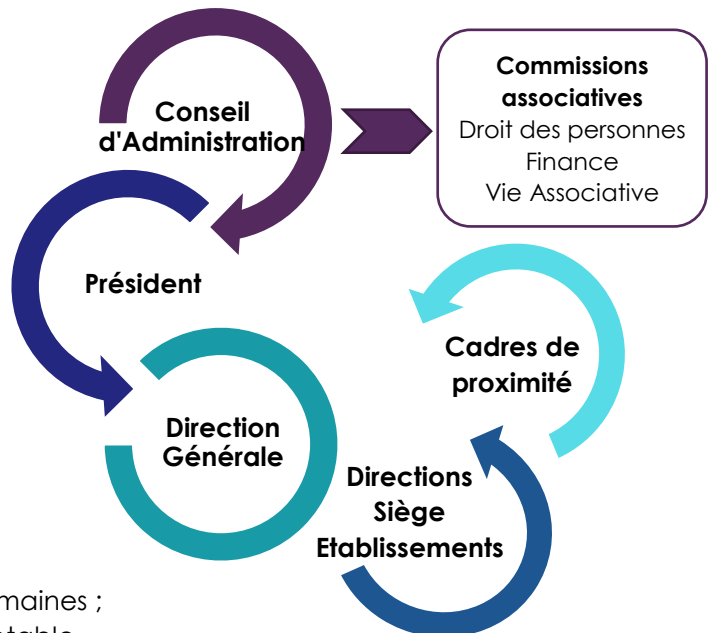
GOVERNANCE & DIRIGEANCE

L'ensemble des acteurs de l'AFDAIM ADAPEI 11 est mobilisé autour du Projet Associatif Global et de chaque personne accompagnée. Chaque personne porte une expertise propre ; c'est le croisement de ces différentes expertises qui permet la concrétisation de ces projets.

Une « chaîne des délégations » est mise en place dans l'association compte tenu de l'importance de l'Association de par sa taille et la multitude d'activités développées conformément aux statuts de l'Association et à l'article D312-176-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les délégations de pouvoir précisent pour l'ensemble des cadres de direction, y compris la Direction Générale, la nature et l'étendue de la délégation, notamment en matière de :

- Conduite de la définition et de la mise en œuvre du projet associatif / du projet d'établissement ou de service ;
- Gestion et animation des ressources humaines ;
- Gestion budgétaire, financière et comptable
- Coordination interne et externe.



Le Document Unique de Délégation (DUD) est un document synthétique qui reprend l'ensemble des missions et des responsabilités de chaque instance ou acteur ayant un rôle de direction. C'est un outil pour clarifier et sécuriser les rôles et missions de la gouvernance et la dirigeance.

Le DUD, tout comme le système de délégation de pouvoirs mis en place au sein de l'Association, est garant d'une gouvernance sécurisée et transparente, et d'un management de qualité.

PROJET SOCIAL

L'établissement déploie une politique de ressources humaines définie au niveau associatif.

Le projet social rassemble les orientations pluriannuelles de la politique de ressources humaines de l'AFDAIM-ADAPEI 11. Il a pour objectif de clarifier les grands axes d'actions de l'Association à destination de tous ses salariés. Ces actions se structurent entre un pilotage transversal et une administration mutualisée par le siège et une gestion par les directions des établissements et services.

L'AFDAIM ADAPEI 11 a au cœur de son projet, depuis sa création, l'accompagnement des personnes en situation de handicap intellectuel.

Depuis 2020, l'Association est entrée dans une nouvelle phase dans les relations sociales et dans la volonté de structurer une réelle politique sociale au sein de l'AFDAIM ADAPEI 11 en vue d'améliorer la qualité de vie et les conditions de travail des salariés qui réalisent cet accompagnement.

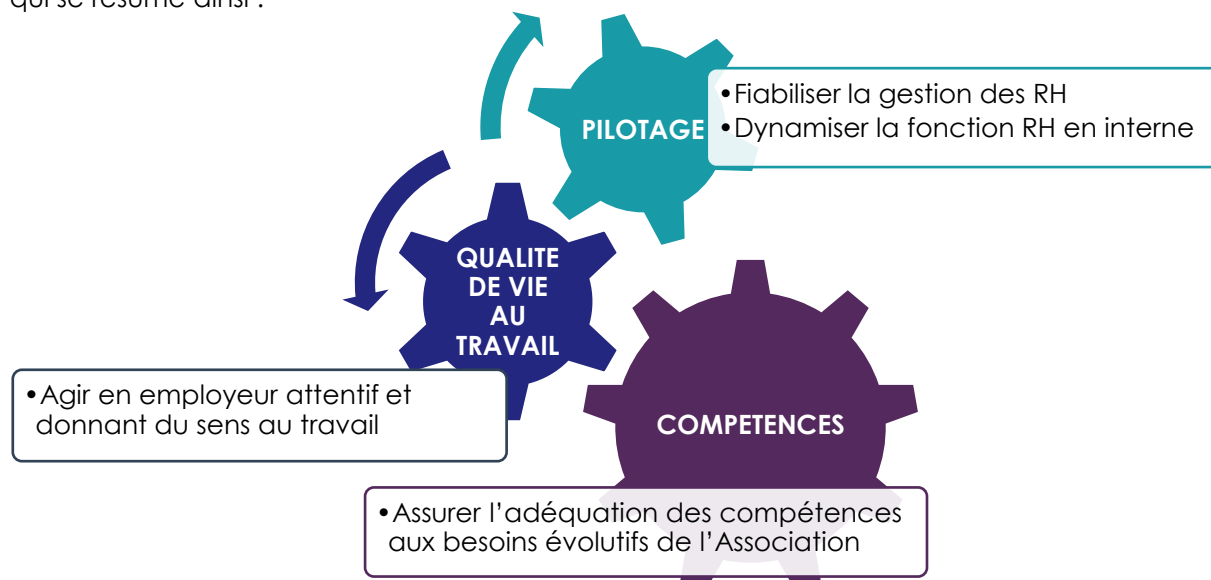
En particulier, un plan d'actions santé et sécurité au travail a été réfléchi et discuté avec la Commission Santé et Sécurité au Travail (CSSCT) du CSE autour de quatre axes principaux : Gestion des AT/MP ; Risques psycho-sociaux ; Sécurité et DUERP.

La volonté de l'AFDAIM ADAPEI 11 de développer un environnement de travail de qualité pour les professionnels a conduit l'Association à s'engager dans une dynamique d'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT).

Au-delà du plan d'actions santé et sécurité au travail évoqué, d'autres plans d'actions ont été lancés en parallèle, sur des thématiques comme la gestion prévisionnelle des emplois et parcours professionnels (GPEPP), l'identité employeur ou la cartographie des compétences.

La démarche QVCT s'intégrera parfaitement à tous ces plans d'actions existants, qu'elle viendra nourrir et dont elle se nourrira également.

Ces plans d'actions structurent la stratégie des Ressources Humaines de l'AFDAIM ADAPEI 11 qui se résume ainsi :



Cette approche holistique de l'humain, vu non plus seulement comme une ressource mais comme un potentiel en constant développement, est la finalité recherchée par l'AFDAIM-ADAPEI 11. C'est un enjeu majeur pour sécuriser et développer le parcours professionnel de tous nos salariés, au sein de l'association, et au-delà.

CHARTRE MANAGERIALE

Un projet de management est un préalable nécessaire à la définition d'une politique sociale globale pour l'Association.

Le Projet Associatif est articulé autour de 5 grandes valeurs qui incarnent l'éthique associative. Cette charte a pour vocation de décliner ces valeurs en principes et pratiques pour les managers de l'Association, de tout niveau de responsabilité, dans une tonalité partagée de bienveillance et de loyauté.



Ces différents principes managériaux visent à atteindre un niveau de pilotage de l'activité efficient, au service de la mission centrale de tous : la qualité de l'accompagnement des personnes accompagnées.

AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE – EVALUATION

UN PILOTAGE ASSOCIATIF DE LA DEMARCHE QUALITE ET GESTION DES RISQUES

Le projet d'établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité au service des personnes accompagnées.

En effet, la démarche qualité correspond à un processus d'amélioration continue de la qualité des prestations fournies. Il s'agit d'une démarche volontariste et collective, sur une longue durée, engagée par un établissement ou un service afin de conforter ses points forts et réduire progressivement ses points faibles.

A l'AFDAIM-ADAPEI 11, la coordination de la démarche qualité associative est assurée par une Chargée Qualité et Gestion des Risques au siège social.

Chaque direction est responsable de la mise en œuvre de la démarche qualité au sein de l'établissement/des établissements dont il a la charge, dans le respect de la politique et des procédures qualité de l'Association.

Aussi, chaque établissement et service dispose d'un ou plusieurs animateurs Qualité (ANQ) qui soutiennent le déploiement de la démarche au niveau de leur établissement.

Un comité de pilotage qualité associatif réunit l'ensemble des ANQ et est animé par la Chargée Qualité et Gestion des Risques. L'objectif est de mener à bien les actions identifiées dans les Plans d'Amélioration continue de la Qualité (PAQ) des établissements et services en favorisant au maximum la continuité d'échange entre et par secteur d'activité.

Des comités qualité sont organisés au niveau de l'établissement. Ils ont pour but de coordonner et de planifier la mise en œuvre de la démarche qualité au sein des équipes.

Avec la réforme des évaluations portée par la Haute Autorité de Santé, la dynamique qualité au sein des établissements et services et la promotion d'une démarche porteuse de sens pour les professionnels sera d'autant plus centrale dans les prochaines années.

LA DECLINAISON AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT

Au sein du pôle Castelnau/Limoux, les comités de l'amélioration continue de la qualité ont lieu une fois par mois. Les référents qualité se réunissent afin de travailler sur le développement du plan d'actions qualité. Ce comité regroupe 9 personnes et est constitué de l'animateur qualité, la direction et les référents qualité (personnel éducatif et administratif). Les travaux réalisés et travaillés au sein de ce Copil sont présentés et diffusés lors des réunions d'équipes par les référents qualité. Cette présentation et diffusion permet de faire vivre les supports créés et d'harmoniser les pratiques. Le plan d'amélioration continue de la qualité est révisé chaque année. Celui-ci, issu des précédentes évaluations, permet aux deux établissements d'anticiper leurs besoins, de répartir leurs travaux afin que l'accompagnement proposé soit le plus adapté possible.

Fonctionnement du comité d'amélioration continue de la qualité :

La stratégie

- Piloter et assurer le développement du Plan d'Action de l'Amélioration Continue ;
- Intégrer les RBPP ;
- Élaborer les documents et procédures qualité commune au Pôle ;
- Transmettre les documents à la personne chargée de la qualité au niveau du siège social pour référencement.

Méthodologie :

1. Groupes de travail organisés au niveau comité de pilotage,
2. Restitution de l'ensemble des travaux à l'ensemble des référents qualité,
3. Présentation par les référents qualité à l'ensemble des professionnels éducatifs et prise en compte des retours,
4. Validation,
5. Diffusion.

Perspectives et priorités d'amélioration

- Réévaluer la procédure Bientraitance via la création d'un comité éthique afin d'organiser le questionnement éthique en associant l'ensemble des acteurs,
- Déployer IMAGO-DU afin de faciliter la circulation et l'accès à l'information mais également de tendre vers un dossier unique de l'utilisateur,
- Mise en place du tableau de suivi des fiches d'évènement indésirables dans le but de suivre les actions mises en place,
- Déployer le Facile à Lire et à Comprendre en passant par la formation afin que la majorité des documents présentés aux personnes accompagnées leur soient accessibles,
- Poursuivre le déploiement des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles.

ETHIQUE / EVALUATION / AUTODETERMINATION

L'AFDAIM ADAPEI 11 souhaite instaurer une culture de l'éthique et ainsi promouvoir les questionnements collectifs à tous les niveaux de l'Association pour prendre des décisions adaptées et donner du sens aux pratiques professionnelles.

Un séminaire associant le Conseil d'Administration et tous les cadres de l'Association a été organisé fin 2022 afin de partager des réflexions autour d'une question principale : en quoi le nouveau dispositif d'évaluation nous invite à repenser l'évaluation sous l'angle de l'éthique ?

De façon pratique quelles traductions et engagements pour :

- Soutenir la participation des personnes accompagnées ?
- Garantir l'accès et l'exercice des droits ?
- Consolider la triple expertise dans les différents échelons de l'association ?

4 valeurs fondamentales sont portées par le référentiel d'évaluations :

- le pouvoir d'agir de la personne
- le respect des droits fondamentaux
- l'approche inclusive des accompagnements
- la réflexion éthique des professionnels.

C'est donc une approche évaluative centrée sur la personne qui va s'engager. L'ancrage dans le principe d'autonomie engage de fait la recherche de la participation des personnes accompagnées.

L'auto-détermination des personnes accompagnées est au cœur de l'approche éthique portée par l'AFDAIM ADAPEI 11 tout comme la triple expertise personnes accompagnées – professionnels et aidants.

L'Association souhaite pouvoir s'inscrire dans la construction d'une démarche inter-associatives autour de l'éthique au-delà des réflexions éthiques au quotidien à poursuivre dans les établissements et services.

RESPONSABILITE SOCIETALE

L'AFDAIM ADAPEI 11 est engagée dans les dimensions constituant une Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO).

L'Association rappelle dans son Projet Associatif Global qu'elle assume une responsabilité sociétale d'abord dans son action dans la promotion et la valorisation de la personne en situation de handicap. Il s'agit de développer une image interne et externe positive de l'ensemble des activités de l'Association et surtout du rôle des personnes en situation de handicap dans une société solidaire et inclusive.

La prise en compte de l'ensemble des parties prenantes et notamment de la triple expertise personnes accompagnées – professionnel et aidants est au cœur de l'approche de développement durable de l'AFDAIM ADAPEI 11.

Au sein de ce Projet, le projet social de l'AFDAIM-ADAPEI 1 s'inscrit pleinement dans les objectifs d'une gestion éthique et responsable contribuant au maintien d'un équilibre entre les nécessités de service et l'aspiration des professionnels au respect de leur vie au travail.

La transition énergétique et l'optimisation des achats seront des principes d'actions durables dans la gestion des établissements et services dans les années à venir.

La structuration de la démarche Responsabilité sociétale des Organisations (RSO) de l'AFDAIM ADAPEI 11 s'inscrira dans la nouvelle démarche d'évaluation.

Le référentiel de l'HAS (Haute Autorité de Santé) peut en effet être rapproché des principes de la RSO (ISO 26000) :

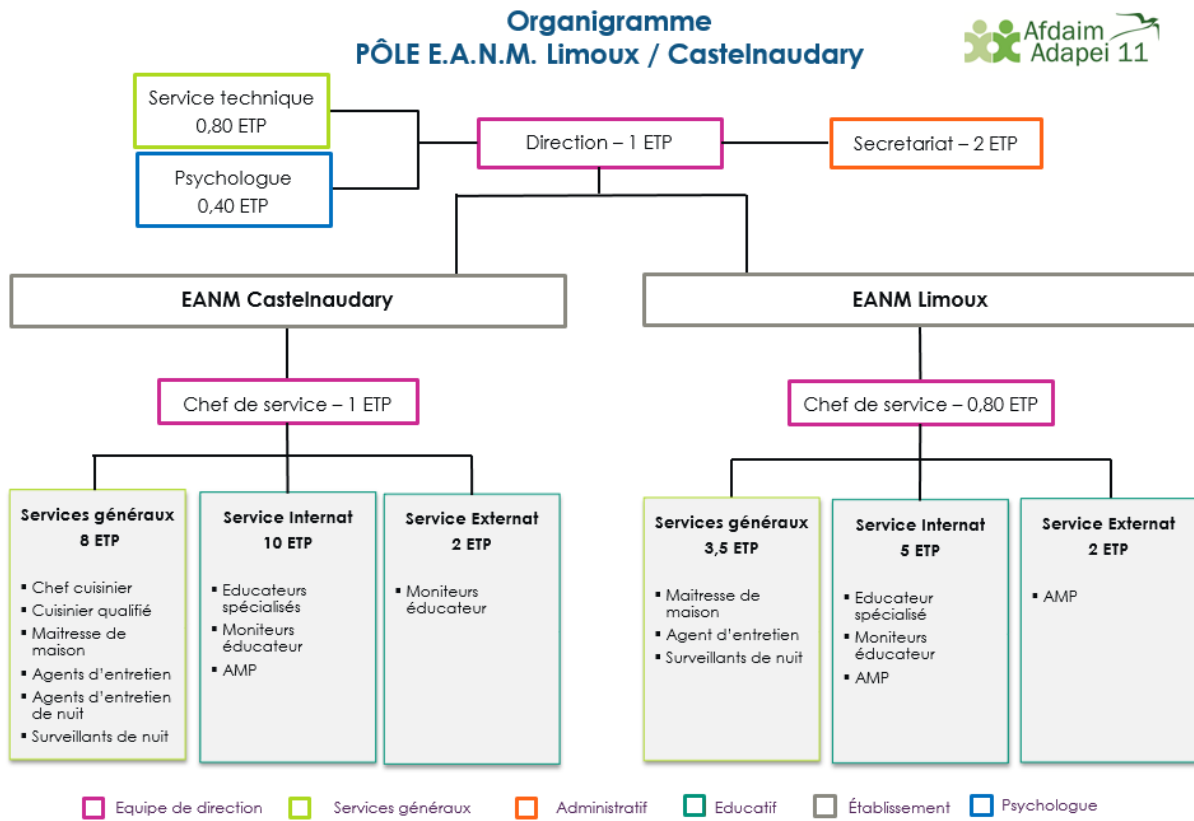
Valeurs rappelées dans la certification HAS pour les ESMS	Extrait des principes de la RSE dans l'ISO 26000
Respect des droits fondamentaux	Assurer le respect du principe de légalité, c'est-à-dire se conformer à toutes les exigences législatives et réglementations en vigueur.
Réflexion éthique des professionnels	Adopter un comportement éthique, fondé sur l'honnêteté, l'équité et l'intégrité
Approche inclusive des accompagnements	Assurer le respect des droits de l'Homme
Pouvoir d'agir de la personne	Assurer le respect des intérêts des parties prenantes (fournisseurs, clients, partenaires, salariés...) et y répondre

La RSO comporte 5 volets qui seront intégrées dans les thématiques de l'évaluation :












- Gouvernance
- Social (professionnels)
- Environnement
- Sociétal (parties prenantes dont les personnes accompagnées)
- Economique.











ORGANISATION PROFESSIONNELLE

COMPETENCES MOBILISEES



TRAVAIL D'EQUIPES

TYPE DE REUNION	FREQUENCE	PARTICIPANTS	OBJECTIFS
 COMITE DE DIRECTION Pilotage siège	Mensuelle	Directions	Informations, échanges, coordinations et décisions sur les actions associatives importantes
 REUNIONS SECTEUR ACTIVITE Pilotage siège	Bimestriel	Directions	Informations, échanges, coordinations et décisions sur les actions importantes et dossier en cours du secteur
 CLUB IMAGO DU	Mensuel	Cadres – Utilisateurs	Informations, échanges et remontées d'informations sur le DUI
 CLUB RH	Bimestriel	Cadres – Professionnels RH	Informations, échanges et remontées d'informations en matière RH
 REUNION GENERALE <i>Animée par direction</i>	<i>1 fois par an</i>	<i>Ensemble des professionnels</i>	Informations, restitution de travaux, objectifs généraux, ...
 REUNION CADRES <i>Animée par direction</i>	<i>Hebdomadaire</i>	Cadres	Fonctionnement, actualités, projets en cours, partenariats, situations complexes
 REUNIONS D'EQUIPES EDUCATIVES <i>Animée par cadre hiérarchique</i>	Hebdomadaire	Équipe éducative Psychologue Surveillants de nuit (Ponctuellement) Maitresse de maison (Ponctuellement)	Fonctionnement Point de situation sur les personnes accompagnées, informations
 REUNION DES SECRETAIRES <i>Animée par directeur</i>	Bimestrielle	Les 2 secrétaires du pôle	Thématiques administratives et /ou comptables. Elaboration docs Sujets transversaux
 RÉUNION DES SERVICES GÉNÉRAUX	Trimestrielle	Direction Maitresse de maison Agents d'entretien	Informations institutionnelles Organisation des postes de travail, plannings DUERP
 RÉUNION DES SURVEILLANTS DE NUIT	Trimestrielle	Direction Personnels de nuit	Informations institutionnelles Organisation des postes de travail, plannings DUERP
 REUNION PREPARATION PROJETS PERSONNALISES	Selon calendrier annuel	Chef de Service, Psychologue, Professionnels éducatifs	Évaluation partagée par l'équipe pluridisciplinaire, définition des objectifs de travail du projet personnalisé

TYPE DE REUNION	FREQUENCE	PARTICIPANTS	OBJECTIFS
 <p>REUNION REDACTION PROJETS PERSONNALISES Animée par : cadre hiérarchique</p>	<p>Selon calendrier annuel</p>	<p>Équipe pluridisciplinaire avec la personne (et aidant/ tuteur)</p>	<p>Déclinaison du plan d'action et des modalités du projet personnalisé</p>
 <p>REUNION QUALITE Animée par : animatrice qualité</p>	<p>Mensuelle</p>	<p>Animatrice qualité Direction Référénts qualité</p>	<p>Rédaction des outils qualité - revue des évènements indésirables</p>
 <p>COMMISSION D'ADMISSION Animée par : directeur</p>	<p>Mensuelle</p>	<p>Cadres</p>	<p>Vérifie l'adéquation des demandes d'admission avec les possibilités de l'établissement Propose les admissions en cas de place disponible</p>
 <p>RÉUNION DE COORDINATION DE SITE</p>	<p>2h /semaine</p>	<p>Chef de service Coordinateurs Infirmière coordinatrice</p>	<p>Coordination et organisation du le fonctionnement.</p>
 <p>RÉUNION DE COORDINATION AVEC L'ESAT</p>	<p>Mensuelle</p>	<p>Chefs de Service, Moniteur Principal d'Atelier, Coordinateur, Psychologues</p>	<p>Projet individuel de chaque résident, Admissions/réorientations Questions organisationnelles</p>
 <p>GROUPES D'ANALYSES DES PRATIQUES</p>	<p>2 h 6 fois/An</p>	<p>Intervenant Professionnels éducatifs Maitresse de maison</p>	<p>Expression des professionnels. Elaboration d'une pratique de coopération.</p>
 <p>CVS Animé par Direction</p>	<p>3 fois / an</p>	<p>Membres élus et invités</p>	<p>Permettre l'expression des usagers. Echanges et réflexion sur le fonctionnement de l'établissement Recueillir les demandes des familles et tuteurs, Questions diverses.</p>
 <p>GROUPES DE PAROLES Animés par professionnels éducatifs</p>	<p>Hebdomadaire ou à la quinzaine</p>	<p>Professionnels éducatifs Direction (selon actualité) Psychologue</p>	<p>Circulation de la parole sur le fonctionnement de la vie quotidienne. Organisation des projets, prise en compte des problèmes et régulation des conflits.</p>
 <p>COMMISSION RESTAURATION Animé par Direction + Prestataire</p>	<p>3 fois/ an</p>	<p>Prestataire Direction Maitresse de maison Personnes accueillies Professionnels éducatifs</p>	<p>Recueil des avis des personnes accompagnées sur les prestations servies, Propositions d'amélioration</p>
 <p>REUNIONS PARENTS / AIDANTS</p>	<p>1 fois/an</p>	<p>Familles Professionnels Personnes accueillies</p>	<p>Rencontre annuelle dans le cadre de la fête institutionnelle Ou rencontre individuelle à la demande avec chaque famille</p>

PERSPECTIVES

L'objectif de développement de l'offre d'habitat, abordée dans le Projet Associatif Global, s'est concrétisé par la construction de 12 studios privatifs à l'intention des personnes les plus autonomes.

Cette évolution dans l'offre d'accueil vient dans le même temps interroger les prestations d'accompagnements avec la nécessité de prendre en compte la dimension du domicile incarnée par le fait d'habiter « chez soi ».

Par conséquent l'accompagnement éducatif tourné vers les apprentissages nécessaires à ce type d'accueil se poursuivra et sera au centre de l'ensemble des projets personnalisés.

L'organisation des visites à domicile (V.A.D) devient centrale et sera naturellement une des réflexions à approfondir dans le cadre de l'évolution de l'offre d'habitat. Qu'est-ce qu'une V.A.D ? quel est son contenu ? comment l'organise-t-on ?

Cette évolution se construit en même temps qu'une démarche d'autodétermination visant à rendre chaque personne actrice de sa vie. Ce qui existe déjà (CVS, groupes d'expressions hebdomadaires, participation aux mises à jour des projets d'établissements ou règlement de fonctionnement) sera complété par l'idée de mobiliser cette capacité d'autodétermination dans chaque domaine de la vie, mais aussi de laisser aux personnes la possibilité d'expérimenter leurs demandes, de faire des erreurs et d'être accompagnées dans leur prise de risque.

Etroitement lié à ce sujet : **la généralisation du FALC** aux documents du quotidien.

Ex : les plannings d'accompagnement à la gestion du linge... à l'entretien du logement...les plannings de sorties... d'activité...les supports éducatifs propres à chaque personne...

Pour cela la formation des personnels est un levier essentiel. Aujourd'hui les personnels formés sont minoritaires. L'idée étant de former progressivement l'ensemble du personnel.

Formation également sur le thème de la Bienveillance avec en toile de fond le comité bienveillance chargé de rappeler la culture et les valeurs autour de la bienveillance et d'impulser une sorte de questionnement permanent sur les pratiques Professionnelles.

Le besoin de soutien et d'accompagnement des professionnels, de réflexion sur des thématiques plus sensibles (violence, fin de vie, ...), d'analyser les positionnements et les actions, nous conduiront à recréer cet espace de réflexion composé des référents bienveillance, de la psychologue, de membres de la direction, de personnes accueillies voire ponctuellement d'autres intervenants.

Dans le même temps **la conduite de dossiers transversaux** se poursuit comme l'inscription au programme ESSMS numérique, comprenant notamment le déploiement du dossier informatisé de l'usager qui entrera en vigueur dans tous les ESSMS à court terme.

Le calendrier de l'évaluation de la qualité des ESSMS a été publié par arrêté en octobre 2022 ; il positionne au 4^{ème} trimestre 2024 les EANM de l'AFDAIM ADAPEI 11. Le référentiel est connu et publié, il a déjà fait l'objet de réunions de travail permettant d'en appréhender le contenu et les finalités.

Ce projet d'établissement 2023-2027 s'inscrit dans les orientations de l'AFDAIM ADAPEI 11 pour une société inclusive et solidaire qui s'incarnent dans des évolutions concrètes portées par l'Association à travers l'action des professionnels pour une scolarité inclusive, une transformation du travail protégé, un habitat diversifié et adapté, une ouverture y compris pour les personnes les plus vulnérables.

L'avenir nous amène vers 2030 dans une vision partagée avec l'UNAPEI pour le vivre-ensemble. Nous avons la conviction que la triple expertise - personnes accompagnées, familles, professionnels - détient la clé de cette démarche au sein d'une société du prendre soin.

« Nous visons une **transition inclusive ambitieuse et pragmatique à la hauteur des attentes des personnes en situation de handicap.**

Comme leurs proches aidants et les professionnels qui les accompagnent, elles ont droit à une qualité de vie réelle ».

**ORIENTATIONS
STRATÉGIQUES
UNAPEI 2030**

Cette transition inclusive repose sur 3 leviers qui seront au cœur de tous les projets à venir pour les établissements et services de l'AFDAIM ADAPEI 11 :

- ▶ l'autodétermination des personnes en situation de handicap
- ▶ l'évolution de l'offre médico-sociale à partir de la réponse aux besoins des personnes
- ▶ l'adaptation des services de droit commun pour qu'ils soient en capacité de répondre aux attentes et besoins des personnes et de leurs proches.

La finalité est d'assurer l'effectivité des droits fondamentaux des personnes en situation de handicap tout au long du parcours de vie.

Établissements et services pour personnes en situation de handicap

EANM : Etablissement d'accueil non médicalisé

ESAT : Etablissement ou service d'aide par le travail

ESMS : Etablissements et Services Médicaux Sociaux

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

IME : Institut médico éducatif

MAS : Maison d'accueil spécialisé

SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social des adultes handicapés

SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale

SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Institutions du secteur

ANESM : Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

ARS : Agence régionale de santé

CCAS : Centre communal d'action sociale

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

HAS : Haute Autorité de santé

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

UNAPEI : Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis

Instances internes

CA : Conseil d'Administration

CODIR : Comité de Direction

COFIL : Comité de Pilotage

CVS : Conseil de Vie Sociale

Autres sigles

CASF : Code de l'action sociale et des familles.

CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

CSE : Comité Social et Economique

CSSCT : Commission Santé et Sécurité au Travail

DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

FALC : Facile à lire et à comprendre

GPEPP : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Parcours Professionnels

HAD : Hospitalisation A Domicile

PAG : Projet Associatif Global

PAQ : Plan d'Amélioration de la Qualité

PE : Projet d'Etablissement

QVCT : Qualité de Vie et des Conditions de Travail

RBPP : Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données

RSO : Responsabilité Sociétale des Organisations





AFDAIM-ADAPEI 11

Rue Nicolas Cugnot
ZI Estagnol
11000 CARCASSONNE



04.68.10.25.50.

contact@afdaim.org

www.afdaim-adapei11.org

